



**Coopérative Agricole
MAHOUBE de YERE YERE**



**DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DE GESTION DES
ZONES TAMPONS DES FORETS CLASSEES DE LA
ZONE D'INTERVENTION DE LA COOPERATIVE
CAMAYE D'ABENGOUROU**

Rapport provisoire

Juillet 2023

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|-----------------|
| TABLE DES MATIERES..... | II |
| LISTE DES GRAPHIQUES..... | IV |
| LISTE DES IMAGES | IV |
| LISTE DES SCHEMAS..... | IV |
| RESUME EXECUTIF..... | V |
| CLARIFICATION DES TERMES ET EXPRESSIONS CLES | VII |
| 1. INTRODUCTION..... | 1 |
| 1.1. Contexte et justification du projet | 1 |
| 1.2. Objectifs du projet..... | 2 |
| 2. METHODOLOGIE DU TRAVAIL | 2 |
| 2.1. Activité préparatoire : Réunion de cadrage et de démarrage | 2 |
| 2.2. Recherche documentaire..... | 3 |
| 2.3. Mission de collecte des données | 3 |
| 2.4. Principaux axes de résultats issus des enquêtes | 7 |
| 2.5. Traitement des données..... | 8 |
| 3. PRESENTATION DE LA COOPERATIVE CAMAYE..... | 8 |
| 3.1. Données générales sur la coopérative | 8 |
| 3.2. Présentation de la zone d'intervention de la coopérative | 10 |
| 3.3. Conditions d'adhésion des producteurs à la coopérative et les bénéfices induits 10 | |
| 3.4. Diverses collaborations de la coopérative CAMAYE..... | 12 |
| 3.4.1. Partenaires communautaires | 12 |
| 3.4.2. Organisations coopératives | 13 |
| 3.4.3. Partenaires techniques | 13 |
| 3.4.4. Partenaires financiers et commerciaux | 14 |
| 3.5. Présentation générales des difficultés de la coopérative CAMAYE..... | 18 |
| 4. DIAGNOSTIC DES ZONES TAMPONS DES AIRES PROTEGEES..... | 18 |
| 4.1. Identification des aires protégées..... | 18 |
| 4.2. Caractérisation des producteurs dans les zones tampons | 18 |
| 4.2.1. Répartition par genre des producteurs..... | 19 |
| 4.2.2. Rapport des producteurs à l'éducation..... | 19_Toc139488352 |
| 4.2.3. Tranche d'âge des producteurs..... | 21 |
| 4.2.4. Statut matrimonial des producteurs et nombre d'enfants à la charge | 22 |

| | |
|---|-----------|
| 4.2.5. Répartition des producteurs par nationalité..... | 24 |
| 4.3. Caractérisation des activités agricoles..... | 25 |
| 4.3.1. Statut d'occupation des parcelles et possession de titre foncier | 25 |
| 4.3.2. Identification des pratiques culturales..... | 27 |
| 4.3.6. Ressources naturelles des zones tampons | 34 |
| 4.4. Représentations des aires protégées chez les producteurs..... | 35 |
| 4.5. Politique de gestion/sauvegarde des zones tampons des aires protégées..... | 35 |
| 4.6. Les causes liées à l'infiltration des producteurs dans les zones tampons des aires protégées | 36 |
| 5. MESURES DE PRESERVATION DES ZONES TAMPONS DANS LE PERIMETRE D'INTERVENTION DE CAMAYE | 36 |
| 5.1. Les actions de la coopérative CAMAYE..... | 36 |
| 5.2. Recommandations pour prévenir l'intrusion dans les zones tampons des forêts classées..... | 37 |
| 6. ENGAGEMENT DES PRODUCTEURS PROCHES DES AIRES PROTEGEES : UNE MESURE DE GESTION ET DE PRESERVATION DES ZONES TAMPONS FORESTIERES DANS LE PERIMETRE D'ACTION DE CAMAYE..... | 40 |
| 6.1. Fondement de l'engagement des producteurs dans les zones tampons forestières | 40 |
| 6.2. Présentations et analyses des engagements pris par les producteurs proches des aires protégées dans la zone d'intervention de CAMAYE..... | 40 |
| 6.3. Plan d'action des producteurs de la coopérative CAMAYE | 42 |
| CONCLUSION | 48 |
| ANNEXE..... | 49 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|--|----|
| Tableau 1 : Répartition des catégories d'acteurs interviewés..... | 4 |
| Tableau 2 : Répartition des producteurs et des zones échantillonnées..... | 6 |
| Tableau 3 : Les sections de CAMAYE dont des producteurs sont dans les aires protégées..... | 10 |
| Tableau 4 : Les avantages liés à l'adhésion à la coopérative CAMAYE..... | 11 |
| Tableau 5 : Liste des partenaires de CAMAYE | 15 |
| Tableau 6 : Nombre d'enfants à la charge des producteurs..... | 23 |
| Tableau 7 : Nationalité des producteurs | 24 |
| Tableau 8 : Production cacaoyère en 3 ans..... | 28 |
| Tableau 9: Mode de vente des productions..... | 31 |
| Tableau 10 : Rôles des parties prenantes pour la sauvegarde des zones tampons des forêts classées situées à proximité des plantations des producteurs de CAMAYE..... | 37 |

LISTE DES GRAPHIQUES

| | |
|---|----|
| Graphique 1 : Répartition des producteurs par sexe | 19 |
| Graphique 2 : Niveau d'instruction des producteurs et par situation géographique | 20 |
| Graphique 3 : Habilité à lire et à écrire des producteurs non scolarisés..... | 21 |
| Graphique 4 : Répartition des producteurs par tranche d'âge..... | 22 |
| Graphique 5 : Situation matrimoniale des producteurs..... | 23 |
| Graphique 6 : Répartition des producteurs par ethnie..... | 25 |
| Graphique 7 : Statut d'occupation des parcelles | 26 |
| Graphique 8 : Producteurs disposant de titre foncier | 26 |
| Graphique 9: Autres pratiques culturelles des producteurs | 29 |
| Graphique 10 : Revenu des producteurs..... | 30 |
| Graphique 11: Niveau de satisfaction de la parcelle cultivée..... | 31 |
| Graphiques 12 : Intérêt pour de nouvelles parcelles par les producteurs satisfaits des parcelles actuelles..... | 32 |
| Graphique 13 : Producteurs insatisfaits et intérêt pour de nouvelles parcelles | 33 |
| Graphique 14 : Recherche de nouvelles terres cultivables | 34 |

LISTE DES IMAGES

| | |
|--|----|
| Image 1 : Quelques images des séances d'échanges avec les producteurs, responsables de CAMAYE et autorités locales | 5 |
| Image 2 : Activité d'élaboration du plan d'action avec les producteurs de CAMAYE | 7 |
| Image 3 : Quelques actions communautaires de CAMAYE..... | 13 |
| Image 4 : Liste de présences des participants à l'étude qualitative | 57 |
| Image 5: Fiches d'engagement individuel | 67 |

LISTE DES SCHEMAS

| | |
|--|---|
| Schéma 1 : Processus d'analyse des données qualitatives..... | 8 |
|--|---|

RESUME EXECUTIF

L'étude sur « le diagnostic participatif des producteurs situés à proximité des aires protégées de la coopérative « CAMAYE » est un projet dont l'objectif principal est de contribuer à réduire l'intrusion des producteurs de la coopérative CAMAYE dans les aires protégées de sa zone d'intervention. Concrètement, il s'agit d'inciter les producteurs au respect des zones tampons des forêts classées, qui sont victimes de l'extension des plantations. Cette étude se décompose en deux (2) composantes : i) réaliser un diagnostic participatif auprès des producteurs situés à proximité des forêts classées en vue d'identifier des actions de nature à prévenir l'intrusion de ces dernières ; et ii) élaborer un plan d'actions basé sur les activités identifiées préalablement pour prévenir les risques identifiés liés aux phénomènes d'extension des plantations cacaoyères.

La réalisation de l'étude a nécessité des missions de terrain auprès des parties prenantes des forêts classées que sont, les producteurs de la coopérative CAMAYE et ses responsables, les communautés de jeunes et femmes. Les entretiens et les enquêtes ont permis de collecter des informations sur la coopérative, les rapports entre la coopérative et les producteurs proches des aires protégées, les difficultés rencontrées par ces producteurs, les risques d'infiltration des forêts classées, les engagements pris par les producteurs proches des forêts classées et les mesures de préservation des zones tampons.

La cacaoculture est le principal facteur d'infiltration des zones tampons forestières. Les planteurs cherchent à maximiser leurs revenus ce qui conduit à la course aux terres.

Il est donc important de développer des mécanismes de protection des zones tampons à travers un dispositif participatif. Des mesures coercitives doivent s'accompagner de mesures participatives des producteurs pour sauvegarder les forêts classées. Celles-ci doivent se traduire par la responsabilisation des producteurs à travers des engagements individuels et collectifs formels pris. Et l'élaboration d'un plan d'action qui permet d'identifier les besoins de ces producteurs pour améliorer leurs revenus à travers l'accroissement de leurs rendements agricoles ainsi que de revenus additionnels.

Aussi, il ressort que la méconnaissance du code forestier, le laxisme des autorités dans l'application des sanctions, la faiblesse du dispositif étatique de surveillance forestière, la prédominance de la culture extensive consommatrice d'espace sont des facteurs d'infiltration des forêts classées.

L'étude aboutit à la conclusion selon laquelle, la préservation participative des zones tampons des trois (03) forêts classées de la zone d'intervention de CAMAYE passe d'un système de gestion participative, le renforcement des capacités techniques et la diversification des sources de revenus aux producteurs telles que les AGR – dans les domaines agricoles - ou les cultures maraichères. L'amélioration des revenus par la performance du rendement cacaoyer permettra

en effet de freiner l'extension des plantations vers les zones tampons. C'est pourquoi, le diagnostic participatif des activités et les formations dans le cadre de l'entretien des plantations par les planteurs et les modalités d'implémentation de ces derniers constituent un plan d'action adéquat pour restaurer et préserver les zones tampons des forêts classées. Cette mesure centrale doit se faire avec l'implication et l'accompagnement de toutes les parties prenantes concernées par la protection des aires protégées de la zone d'intervention de CAMAYE. Elles doivent être plus collaboratives et avoir des cadres d'actions concertées pour mieux coordonner les décisions de protection forestière.

CLARIFICATION DES TERMES ET EXPRESSIONS CLES

Aire protégée : une portion de terre, de milieu aquatique ou de milieu marin, géographiquement délimitée, vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, aux ressources naturelles et culturelles associées ; pour ces fins, cet espace géographique doit être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens efficaces, juridiques ou autres.

Allochtone : Ce dit d'une personne qui vient d'un endroit différent. Personne qui n'est pas née là où elle habite.

Allogène : Se dit d'un groupe ethnique installé depuis relativement peu de temps sur un territoire et présentant encore des caractères raciaux ou ethniques qui le distinguent de la population autochtone.

Autochtone : un autochtone est une personne dont les ancêtres sont originaires de l'endroit où elle habite. Une population est dite autochtone si sa présence dans un lieu déterminé est avérée depuis de nombreuses générations. Selon la Banque Mondiale, les populations autochtones sont des groupes sociaux et culturels distincts qui partagent des liens ancestraux collectifs avec les ressources naturelles et les terres où elles vivent, qu'elles occupent.

Forêt classée : La forêt incorporée comme telle dans le domaine forestier de l'Etat en vertu d'un acte réglementaire définissant ses limites et son affectation.

Forêt : Toute terre, constituant un milieu dynamique et hétérogène, à l'exclusion des formations végétales résultant d'activités agricoles, d'une superficie minimale de 0,1 hectare portant des arbres dont le houppier couvre au moins 30% de la surface et qui peuvent atteindre à maturité une hauteur minimale de 5 mètres.

Zone tampon : Tout espace interstitiel du paysage rural, maintenu ou expressément mis en place pour assurer une fonction d'interception et d'atténuation des transferts de contaminants d'origine agricole vers les milieux aquatiques. Il s'agit généralement de dispositifs rustiques, conçus pour être facile à aménager, engendrer un minimum de coûts et nécessiter peu d'entretien.

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte et justification du projet

Les forêts jouent un rôle important dans la sauvegarde de la diversité biologique et dans la protection de l'environnement. Malheureusement, le couvert forestier africain en général et ivoirien en particulier s'amenuise à un rythme effréné. De 16,5 millions d'hectares de forêt en 1960, la Côte d'Ivoire compte aujourd'hui environ 2 millions d'hectares, soit 11 %¹ du territoire national contre le minimum de 20 % requis par la norme internationale. De 1990 à 2015, la Côte d'Ivoire a enregistré le taux de déforestation le plus élevé au monde, perdant en moyenne 4,3% de sa superficie totale par an (BNETD, 2016)². Selon la Société de Développement des Forêts (SODEFOR), l'empiètement sur les Forêts Classées de l'État est passé de 18% (1996) à environ 50% (2014). De 2017 à 2018, le pourcentage d'augmentation des forêts perdues en Côte d'Ivoire était le deuxième plus élevé au monde (Weisse et Goldman, 2019)³. Cette disparition du couvert forestier s'est effectuée à un rythme de 300 000 hectares par an (Source : SODEFOR, Cité par Kouamé Kra, 2019).

Aujourd'hui, les conséquences de cette dégradation ont commencé à se faire sentir sur le triple plan écologique et environnemental, économique et social. On note notamment la perturbation du climat (réchauffement climatique, réduction de la pluviométrie, etc.) ainsi que la régression de la biodiversité faunique et floristique par la raréfaction de certains biotopes et espèces clefs (espèces endémiques des forêts galeries, etc.).

Parmi les facteurs qui participent de la déforestation, l'agriculture représente 62% de la destruction. Et particulièrement, la cacaoculture à 38% des cas de déforestation provoqués par l'agriculture.

Afin de réduire l'impact des activités agricoles sur les aires protégées dans le département d'Abengourou et environnants, ce projet axé sur la coopérative CAMAYE consiste à conduire un diagnostic participatif qui met à contribution les ressources sociales, techniques, représentationnelles et symboliques des producteurs agricoles de ladite coopérative ; ceci permet de contribuer à réduire l'intrusion de ceux-ci dans les zones tampons des forêts classées. Ce rapport se présente en sept (07) points :

- La méthodologie du travail ;

¹ Sources: Forest Preservation, Rehabilitation, and Expansion Strategy, June 2018 & Global Forest Watch. Cote d'Ivoire 2019. (<https://www.globalforestwatch.org/dashboard/country/CIV>)

² BNETD 2016. Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement : *L'identification, l'analyse et la cartographie des causes de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les sept zones agroécologiques de la Côte d'Ivoire.*

³ Weisse, M. & Goldman, E.D. "The World Lost a Belgium-sized area of Primatry Rainforest Last Year. The World Resources Institute. April 2019. <https://www.wri.org/blog/2019/04/world-lost-belgium-sized-area-primary-rainforests-last-year>

- La présentation de la coopérative CAMAYE ;
- La caractérisation des producteurs dans les zones tampons ;
- L'examen des ressources naturelles dans les zones tampons ;
- L'analyse des mesures de préservation des zones tampons ;
- La détermination des engagements des producteurs à protéger des zones tampons ;
- La conclusion et les principales recommandations

1.2. Objectifs du projet

L'objectif général de cette activité est de contribuer à réduire l'intrusion des producteurs de la coopérative CAMAYE dans les zones tampons des aires protégées du département d'Abengourou et environnants. Pour le rendre opérationnel, il se décline en quatre (04) objectifs spécifiques, à savoir :

- ✓ Réaliser un diagnostic participatif auprès des producteurs situés à proximité des aires protégées ;
- ✓ Identifier les producteurs qui s'engagent à ne pas infiltrer les zones tampons des aires protégées ;
- ✓ Elaborer un plan d'actions pour prévenir les risques d'infiltration identifiés dans les zones tampons des aires protégées ;
- ✓ Proposer des activités notamment à caractère agricole ou agronomiques en vue d'améliorer les rendements des plantations cacaoyères dans les zones tampons des aires protégées.

2. METHODOLOGIE DU TRAVAIL

2.1. Activité préparatoire : Réunion de cadrage et de démarrage

Une réunion de cadrage a été organisée le 19 Mai à Abidjan au siège du cabinet COFED avant le démarrage de la mission de terrain. Elle a concerné le Cabinet d'exécution du projet et les Consultants (Sociologues et Statisticiens). Cette rencontre a servi de cadre d'échange et de partage d'informations entre le cabinet et les Consultants. Les échanges ont porté sur la compréhension des termes de référence du projet, la finalisation de l'approche méthodologique y compris les supports d'enquête (note méthodologique, support d'enquête – le guide d'entretien et le questionnaire). Cette rencontre a permis aux Consultants non seulement d'avoir une meilleure compréhension des attentes du projet mais aussi, d'accéder à toute la documentation disponible et recadrer le plan de travail pour une meilleure efficacité. La réunion a été saisie par les Consultants pour décliner leur feuille de route.

Elle a aussi permis d'identifier les dispositions à prendre pour la bonne marche de la mission d'enquête. A ce sujet, la stratégie de la communication permanente entre l'équipe projet d'une part, les responsables du cabinet et ceux de la

coopérative d'autre part a été adoptée ; ceci a permis de préparer les activités terrain par le cabinet avant le départ des consultants sur le terrain.

Sur le terrain la réunion de démarrage s'est tenue dans les locaux de la coopérative CAMAYE à Abengourou. Elle a consisté en la mise en place du plan opérationnel de réalisation de la mission auprès des parties prenantes (producteurs, autorités traditionnelles, administratives et associatives). Réunissant les responsables de la coopérative et les Consultants, le chronogramme des rencontres auprès des autorités locales et les visites dans les différentes sections de la coopérative ont été définies. Cette planification a orienté les Consultants dans la collecte des informations auprès des populations cibles du projet.

2.2. Recherche documentaire

Elle a consisté à exploiter la documentation disponible sur l'état des lieux des forêts classées (FC) en Côte d'Ivoire. Il s'agit des textes de lois, rapports gouvernementaux et d'institutions et de structures spécialisées dans la gouvernance forestière, productions scientifiques. Par exemple :

- Le code forestier de Côte d'Ivoire ;
- Les décrets et arrêtés pris sur les forêts en Côte d'Ivoire ;
- Les articles sur les rationalités, les enjeux socio-économiques liés à l'infiltration des forêts classées
- Les données statistiques sur le couvert forestier ivoirien.

Le recours à la documentation a permis aux Consultants d'appréhender de manière holistique la situation des aires protégées en Côte d'Ivoire. Ce détour documentaire a servi d'éclaircisseur pour mener à bien la mission de terrain à Abengourou et environnants.

2.3. Mission de collecte des données

Cette mission s'est déroulée du Lundi 22 Mai au Samedi 27 Mai 2023, soit sept (7) jours. Elle a consisté à collecter des informations auprès des populations dans le but de co-construire avec ces parties prenantes un cadre de diagnostic participatif pour une meilleure gestion des zones tampons des forêts classées. La collecte des informations a combiné les approches qualitative (consultant Sociologue) et quantitative (consultant statisticien).

○ Au niveau qualitatif : l'entretien

Les entretiens se sont déroulés avec différentes catégories de personnes, à savoir les producteurs proches des zones tampons, les chefs et notabilités des

villages abritant les sections de la coopérative CAMAYE, les responsables de la coopérative CAMAYE et le coordonnateur projet Equité 2 à CAMAYE. Au total quarante-neuf (49) personnes ont participé à la réalisation des entretiens (voir liste de présence annexe) On dénombre 09 femmes et 40 Hommes. Au niveau des entretiens individuels, on compte 14 hommes et 02 femmes. Concernant les focus, on dénombre 26 hommes et 07 femmes pour un total de 9 focus groups.

Le tableau 1 ci-dessous présente la manière dont les entretiens ont été réalisés lors de la mission de terrain.

Tableau 1 : Répartition des catégories d'acteurs interviewés

| N° | CATEGORIES | ENTRETIEN INDIVIDUEL | | FOCUS GROUP | | TOTAL |
|---------------------|---------------------------------------|----------------------|----------|-------------|----------|-----------|
| | | Homme | Femme | Homme | Femme | |
| 1 | LES SECTIONS CAMAYE | | | | | |
| 1 | KOITIENKRO | 2 | 0 | 3 | 3 | 8 |
| 2 | BOKAKOKORE | 0 | 0 | 11 | 4 | 15 |
| 3 | ZARANOU | 2 | 0 | 19 | 2 | 23 |
| SOUS-TOTAL 1 | | 4 | 0 | 33 | 9 | 46 |
| 2 | LES STRUCTURES ADMINISTRATIVES | | | | | |
| 1 | Bureau CAMAYE | 2 | 1 | | 0 | 3 |
| 2 | AUTORITES ADMINISTRATIVES | 0 | | | | 0 |
| SOUS-TOTAL 2 | | 2 | 1 | 0 | 0 | 3 |
| TOTAL | | 6 | 1 | 33 | 9 | 49 |

Source : Enquête de terrain, Mai 2023

Quelques images des échanges sur le terrain.

Image 1 : Quelques images des séances d'échanges avec les producteurs, responsables de CAMAYE et autorités locales



Focus group avec des producteurs de la coopérative CAMAYE section Bokakokorè



Focus group avec des producteurs de la coopérative CAMAYE section Koitienkro



Entretien entre équipes de Consultants et les Responsables CAMAYE



Entretien avec le chef de village Section Koitienkro

Source : Enquête de terrain, Mai 2023

○ **Au niveau quantitatif : administration du questionnaire**

La collecte des données pour cette étude a été effectuée auprès des cacaoculteurs membres de la Coopérative CAMAYE résidant à proximité des forêts classée de M'Brassué, Djamanakro et Bossomtié. Pour établir le profil des producteurs et des plantations cacaoyères à proximité des forêts, une enquête a été menée à l'aide d'un questionnaire (présenté en annexe) en Mai 2023. Les producteurs ont été interrogés individuellement dans leurs zones d'habitation. Au total, 122 cacaoculteurs ont coopéré en répondant au questionnaire. L'enquête a permis de récolter des informations quantitatives sur ces personnes et leurs plantations de cacao. Les caractéristiques sociodémographiques (âge, origine,

provenance, période d'installation) ainsi que les informations sur les caractéristiques des plantations (mode d'acquisition, âge, superficie et rendement) ont été déterminées.

Tableau 2 : Répartition des producteurs et des zones échantillonnées

| Section de CAMAYE | Statuts des producteurs | | |
|----------------------|--|---|------------|
| | Producteurs proches des zones tampons ⁴ | Producteurs hors des zones tampons ⁵ | Total |
| BEBOU | 7 | 7 | 14 |
| BOKAKOKORE | | 6 | 6 |
| EBILASSOKRO | 16 | 4 | 20 |
| KOTIENKRO | 26 | 9 | 35 |
| ZARANOU | 26 | 21 | 47 |
| Total général | 75 | 47 | 122 |

Source : enquête de terrain, Mai 2023

Spécifiquement les 122 producteurs échantillonnés se répartissent comme suit :

- 75 producteurs ayant leurs plantations proches des zones tampons des forêts classées : 6 producteurs à moins de 2 km des zones tampons et 69 producteurs entre 2 et 5 km des zones tampons ;
- 47 autres producteurs dont les plantations sont hors des zones tampons (plus de 5 km).

Dans les 4 sections de CAMAYE, on a une moyenne de 30 producteurs par section questionnés. L'effectif le plus élevé est à Zaranou avec 47 producteurs et le plus bas est à Bokakokoré avec 6 producteurs.

○ Atelier d'élaboration du plan d'action

L'atelier pour l'élaboration du plan d'action s'est tenu dans les locaux de la coopérative CAMAYE. Il a regroupé trois catégories de parties prenantes : les producteurs à proximité des zones tampons des forêts classées du périmètre d'action de CAMAYE, les responsables de CAMAYE et les consultants. Cet atelier était centré sur la collecte d'informations auprès des producteurs. Au total 7 personnes sur 15 invitées ont participé à l'atelier (Voir liste de présence en annexe). Elles sont réparties comme suit :

- 3 producteurs de CAMAYE ;

⁴ Il s'agit des producteurs dont les plantations sont situées à moins de 2 km et entre 2 et 5 km des zones tampons des forêts classées.

⁵ Il s'agit des producteurs dont les plantations sont situées à plus de 5 km des zones tampons des forêts classées.

- 2 responsables de CAMAYE ;
- 2 consultants sociologues.

Les échanges ont porté sur deux (2) axes principaux, à savoir les actions pour améliorer le rendement des plantations et les besoins en formations des producteurs qui peuvent contribuer à de Bonnes Pratiques Agricoles (BPA). Les activités se sont bien déroulées comme le démontrent ces images.

Image 2 : Activité d'élaboration du plan d'action avec les producteurs de CAMAYE



Intervention du Responsable de CAMAYE (*au fond à droite*)



Echange entre les producteurs et le consultant

Source : Enquête de terrain, Mai 2023

2.4. Principaux axes de résultats issus des enquêtes

L'approche qualitative a permis la collecte de différents types d'information auprès de ces entités sociales et institutionnelles. Celles-ci ont fait l'état des lieux des forêts dans le département d'Abengourou et environnants. Elles ont fourni des informations sur les potentialités agricoles de la localité. Elles ont décliné les attributions des autorités chargées de la sauvegarde des aires protégées, les activités qu'elles mènent et les obstacles rencontrés. Les producteurs en général ont partagé leurs perceptions des forêts classées, les causes de l'infiltration des forêts classées et l'extension des plantations vers les zones tampons et leurs recommandations pour la préservation des forêts classées. Les responsables de CAMAYE ont fait la présentation de leur coopérative, les avantages octroyés aux producteurs membres de la coopérative, les actions menées pour préserver les forêts classées et leurs solutions pour préserver les forêts classées.

Avec le questionnaire, l'enquête a permis de récolter les informations sur ces personnes et leurs plantations de cacao. Sur la base de ces données, les caractéristiques sociodémographiques (âge ; origine ; provenance ; période d'installation) ont été déterminées. De même, les informations sur les caractéristiques des plantations (mode d'acquisition, âge, superficie et rendement) ont été recueillies.

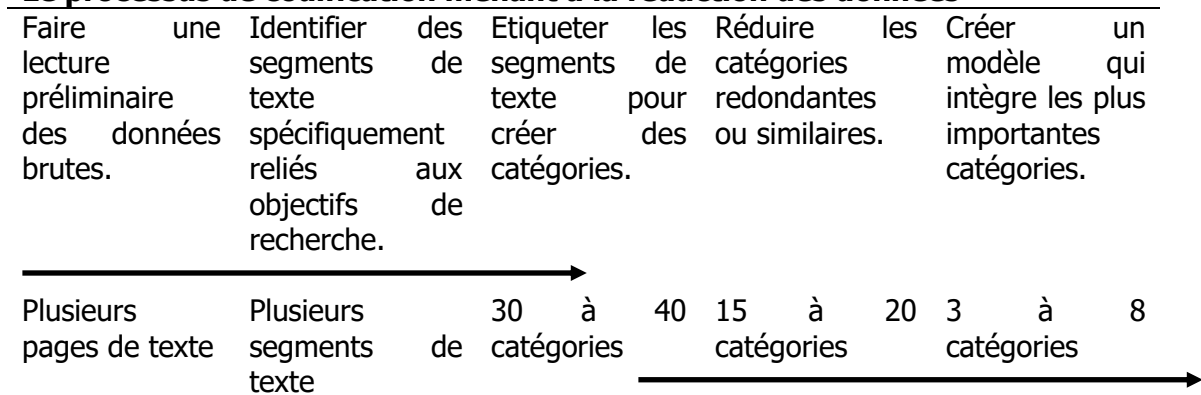
2.5. Traitement des données

A l'issue de la mission, les Consultants ont procédé à l'analyse des données. Concernant les données d'entretien, l'analyse a permis d'extraire de la masse de données discursives les informations pertinentes en vue de la rédaction du rapport.

La technique de traitement des données qualitative s'est basée sur l'analyse de contenu thématique du discours des enquêtés. Elle s'est inspirée du modèle de codification menant à la réduction des données de Thomas (2006). Le schéma ci-dessous décrit ce modèle.

Schéma 1 : Processus d'analyse des données qualitatives

Le processus de codification menant à la réduction des données



Quant aux données issues du questionnaire collectées à partir des enquêtes (quantitatives), elles ont été analysées à partir des logiciels Stat, SPSS et Excel. Les tableaux, diagrammes et les camemberts ont permis de ressortir les fréquences des réponses apportées sur le profil des producteurs de cacao, le rendement et la relation avec la coopérative. Les variables actives utilisées sont : la période d'infiltration, le mode d'acquisition des parcelles, la superficie des plantations, et le rendement moyen des plantations.

3. PRESENTATION DE LA COOPERATIVE CAMAYE

3.1. Données générales sur la coopérative

CAMAYE est une coopérative agricole avec conseil d'administration. La coopérative a été créée en 2008 par Monsieur ADOU Adou Kami, Il fut le premier PCA de la coopérative. L'actuel PCA se nomme Monsieur ABOU Oi Abou Camille. Son siège est situé à Abengourou dans le quartier Baoulé. Elle est composée de 1 045 membres représentés par 18 délégués. Elle a acquis quatre certifications

et labels, celle de Rainforest Alliance depuis 2011, de FAITRADE depuis 2015, de Symbole Paysan Producteur (SPP) depuis 2020 et celle d'Agriculture biologique (ECICERT CE-EOS) depuis 2020.

CAMAYE dispose de trois organes statutaires que sont : l'Assemblée Générale (AG) composée de tous les 1 045 membres représentés par 18 délégués ; le Conseil d'Administration (CA) composé de 8 membres ; le Conseil de Surveillance (CS) avec 3 membres.

CAMAYE dispose de sept (7) comités techniques de réflexion qui sont :

- Bancarisation ;
- Communication et Marketing ;
- Bonnes Pratiques Agricoles et Environnementales ;
- Primes ;
- Crédit et de recouvrement ;
- Services aux membres ;
- Gestion Administrative et financière.

Le présent projet est en lien avec le comité technique lié aux bonnes pratiques agricoles et environnementales puisqu'il porte sur la protection des aires protégées de la coopérative face aux activités de production agricole. Cela montre que la coopérative est déjà soucieuse de la préservation des potentialités forestières de sa zone d'intervention. Mais, le projet n'est pas déconnecté des actions des autres comités techniques, bien au contraire, il les prend aussi en compte. La protection environnementale passe par les questions de capacités financières des femmes relatives à leur développement socioéconomique comme les hommes. Il en est de même de la préservation des droits de l'homme, surtout ceux des enfants.

L'infiltration des forêts classées mobilise de la main d'œuvre pour la mise en valeur des parcelles. Et le plus souvent les enfants et les migrants constituent la cible idéale des parents qui abandonnent la formation scolaire. En préservant les forêts classées, c'est une occasion de maintenir les enfants à l'école et participer à leur développement psycho-social.

Au cours de la précédente campagne (2021-2022), CAMAYE a réalisé un volume de 3 500 tonnes pour 5 680 ha qui concernent 23 sections. Dans le domaine social, la coopérative a réalisé différents projets pour les producteurs, à savoir :

- Bancarisation de 586 producteurs ;
- Réhabilitation de pompe hydraulique dans plusieurs sections ;
- Contribution à l'autonomisation des femmes des producteurs par l'octroi de parcelle destinée à la culture vivrières ;
- Organisation des femmes productrices membres et épouses des membres en groupement pour la réalisation d'AGR en 2022 et de projets AVEC avec les associations de femmes ;

- Distribution de kits de lutte contre la COVID-19

3.2. Présentation de la zone d'intervention de la coopérative

La zone d'intervention de la Coopérative CAMAYE couvre la région de l'Indénié-Djuablin, plus précisément dans les sous-préfectures d'Abengourou et de Zaranou. La coopérative s'est rapprochée de ses producteurs membres en installant des sections à différents endroits de la localité du département d'Abengourou. Elle comptait en 2022, 18 sections pour un effectif de 1 045, soit 872 hommes et 173 femmes. Les aires protégées concernées par le projet couvrent cinq (05) sections avec les effectifs repartis dans le tableau ci-après.

Tableau 3 : Les sections de CAMAYE dont des producteurs sont dans les aires protégées

| NOM DE LA SECTION | NBRE D'HOMMES | Nbre DE FEMMES | NBRE DE MEMBRES TOTAL | Nbre de Membre ayant parcelles à moins de 2 Km | Nbre de Membre ayant parcelles entre 2 et 5 Km |
|-------------------|---------------|----------------|-----------------------|--|--|
| APPROMPROM | 58 | 1 | 59 | | 10 |
| BEBOU | 5 | 2 | 7 | 3 | 4 |
| BOKAKOKORE | 40 | 16 | 56 | | |
| EBILASSOKRO | 68 | 33 | 101 | | 38 |
| KOTIENKRO | 21 | 25 | 46 | 2 | 35 |
| ZARANOU | 23 | 8 | 31 | 4 | 15 |
| TOTAL | 215 | 85 | 300 | 9 | 102 |

Source : Enquête, Mai 2023

Dans la zone d'intervention de CAMAYE, l'activité agricole de base est le cacao. Mais, il y a aussi la culture de l'anacarde, de l'hévéa et du café comme produits de rente. Les populations pratiquent aussi les cultures vivrières (ignames, banane plantain, taro, manioc) aussi bien pour la commercialisation que l'auto-consommation.

3.3. Conditions d'adhésion des producteurs à la coopérative et les bénéfices induits

L'adhésion des producteurs à CAMAYE est un acte libre et volontaire. Toute personne physique ou morale exerçant des activités en rapport avec l'objet de la coopérative peut y adhérer. L'adhésion a lieu en vertu d'une décision du Conseil d'Administration qui se réunit afin de statuer sur les aptitudes et les critères que le postulant doit respecter. La décision doit réunir au moins les deux tiers des administrateurs en exercice et statuant à la majorité des membres présents. L'adhésion est entérinée par l'Assemblée générale.

Les conditions d'adhésion sont les suivantes :

- Payer un droit d'adhésion de 5000 francs CFA non remboursable. Ce paiement comprend le droit unique d'adhésion, la carte de membre et le carnet de membre ;
- Souscrire et libérer au moins la moitié d'une part ou la moitié des parts prises le jour de la souscription ;
- S'engager à traiter avec la coopérative à 100% de ses opérations commerciales en rapport avec l'objet.

Les avantages liés à la qualité de membres les suivants :

Tableau 4 : Les avantages liés à l'adhésion à la coopérative CAMAYE

| LES TYPES DE BENEFCES | LES CARACTERISTIQUES |
|-------------------------------|--|
| Au plan décisionnel | <ul style="list-style-type: none"> - Participer à toutes les assemblées et autres activités - Elire ou être éligible au sein des organes, des commissions et comités spécialisés - Consulter les statuts, le règlement intérieur, les rapports, les situations et les états de gestion, le registre des sociétaires et les procès-verbaux |
| Au plan économique / matériel | <ul style="list-style-type: none"> - - participer au partage des excédents - Utiliser les services et installations de la coopérative |
| Au plan social | <ul style="list-style-type: none"> - Être formé - Les prêts scolaires - La fourniture de denrées alimentaires en période de soudure - La réalisation de projets sociaux |
| Au plan de la production | <ul style="list-style-type: none"> - Les subventions sur les produits phytosanitaires |

Source : Enquête, Mai 2023

Les membres ont aussi des obligations, à savoir :

- Respecter les dispositions des statuts, du règlement intérieur et des divers textes qui sont ou seront adoptés en vue de leur application ;
- Participer aux activités et utiliser les services de la coopérative pour toute ou partie des opérations nécessaires à ses activités ;
- Souscrire et libérer ses parts en fonction des engagements pris, au moins une part sociale ou la moitié du nombre des parts souscrites ;

- S'engager à participer aux activités et utiliser les services de la coopérative pour la totalité de ses opérations qui peuvent être effectuées par son intermédiaire ;
- Supporter les déficits ;
- S'engager à respecter les normes de qualité instituées par la coopérative ;
- Se conformer aux dispositions de l'acte uniforme sur les sociétés coopératives.

3.4. Diverses collaborations de la coopérative CAMAYE

CAMAYE entreprend de multiples rapports dans sa zone d'intervention. Parmi ces partenaires, on note certaines organisations communautaires, des partenaires techniques et des partenaires commerciaux et financiers.

3.4.1. Partenaires communautaires

Sur l'ensemble de sa zone d'intervention, les autorités traditionnelles comptent parmi les institutions avec lesquelles CAMAYE entretient des rapports étroits. Il s'agit des rapports qui peuvent s'appréhender sous différentes facettes. CAMAYE collabore avec les chefferies parce qu'elles sont les autorités morales qui gouvernent leurs producteurs. Les chefferies sont des canaux de communications avec les producteurs sur des sujets comme les conflits fonciers, la sensibilisation, l'organisation d'activités diverses. Leur appui est prépondérant pour légitimer les actions communautaires de CAMAYE.

Les actions de CAMAYE s'étendent aussi aux groupements de femmes et de jeunes qui sont dans les différentes localités. CAMAYE aide les femmes à mettre en place une Association Villageoise d'Épargne et de Crédit (AVEC), CAMAYE a mis en place des groupes d'entraide pour accompagner les actions agricoles de ses membres. CAMAYE réalise aussi des actions sociales communautaires telles que la réhabilitation de pompes hydrauliques villageoises et la mise en place d'activités génératrices de revenu pour les femmes producteurs et les femmes des producteurs, des visites terrains ainsi que des formations en BioFabrique comme le montre les images ci-dessous.

Image 3 : Quelques actions communautaires de CAMAYE



Formation sur la BioFabrique



Formation sur les bonnes pratiques agricoles

Source : Enquête, Mai 2023

3.4.2. Organisations coopératives

Dans le département d'Abengourou, les sous-préfectures, villages et au-delà de la région de l'Indenié-Djuablin, CAMAYE collabore avec d'autres structures coopératives comme l'ASPC (groupement de tous les PCA des coopératives), la Société Coopérative (KAYAT) et l'Entreprise Coopérative Agricole de Méagui (ECAM). Leur partenariat est lié au partage d'expérience en gestion administrative. Les coopératives fonctionnent en tant qu'institution entrepreneuriale avec du personnel administratif qui a besoin d'actualiser sa compétence. Et la collaboration entre les coopératives agricoles est un moyen efficace pour mieux administrer et atteindre les objectifs. Les coopératives participent aussi aux activités de renforcement des capacités organisées par les partenaires techniques.

CAMAYE participe au même titre que les autres coopératives agricoles d'Abengourou aux activités diverses de la commune et aux réunions des autorités préfectorales et les autres structures décentralisées de l'Etat. Avec les autres coopératives agricoles, il s'établit des échanges d'informations sur les actualités agricoles concernant les prix bords champs, les difficultés rencontrées dans l'activité et les solutions pour améliorer le secteur.

3.4.3. Partenaires techniques

CAMAYE travaille aussi avec des entités techniques, qui l'appuie dans son fonctionnement et la réalisation de ses ambitions. Ce sont l'ANADER, le ministère de l'agriculture (MEMINADER), le conseil café-cacao, la direction départementale des eaux et forêts. Il y a aussi des partenaires techniques privés comme AVSF, PROGRESSO, PROJET EQUITE 2, Faitrade et les cabinets d'études et de

formation. Le tableau 5 ci-dessous récapitule les spécificités des relations avec ces partenaires techniques.

3.4.4. Partenaires financiers et commerciaux

CAMAYE a comme partenaires commerciaux KADIC, OCEANE, CHOCOLATIER FRANCAIS pour la production cacaoyère. Les partenaires financiers sont en général les établissements financiers, à savoir ECOBANK, NSIA, COOPEC, AVSF, PROGRESSO, RABOBANK et les Microfinances (AVEC).

Toutes ces actions visent à améliorer la condition de vie du planteur. Soit sur le plan technique par l'adoption des bonnes pratiques agricoles, soit au plan commercial et financier pour garantir le prix vital aux producteurs.

Le tableau ci-dessous donne une indication sur ces partenaires et le type de relations entretenues avec chaque catégorie de partenaires.

Tableau 5 : Liste des partenaires de CAMAYE

| CATEGORIE | PARTENAIRES | TYPE DE RELATIONS | NIVEAU DE LA RELATION | DERNIER CONTACT | OBSERVATIONS |
|---|--|--|-----------------------|-----------------|---|
| PARTENAIRES TECHNIQUES ETATIQUES : <i>accompagnement technique, protection de l'environnement</i> | ANADER | Appui aux membres pour les bonnes pratiques agricoles et formation sur les techniques culturales et la protection des plantations | Faible | Permanent | En présence des cas de Swollen shoot ; elle est avisée |
| | Ministère de l'Agriculture | Assiste aux assemblées générales et donne leur appréciation et formation sur les techniques culturales et le respect des normes biologiques | Suffisant | Permanent | Bonne collaboration si besoin est |
| | DD des Eaux et Forêt d'Abengourou | Collaboration directe avec les producteurs et mise en commun d'un plan de gestion et mise à disposition des semences et des plans d'arbres d'ombrage | Faible | Permanent | Bonne collaboration si besoin est |
| | Centre de Gestion de la SODEFOR d'Abengourou | Mise en place des polygones des producteurs et mise à disposition de plans d'arbres d'ombrage | Fort | Permanent | Gestion et sauvegarde des aires protégées |
| | Conseil Café Cacao (CCC) | Régularisation et organisation de la commercialisation | Fort | Permanent | Actif sur terrain pour la vérification des prix et du stock |
| PARTENAIRES TECHNIQUES PRIVES : <i>formation, organisation, planification stratégique,</i> | PROGRESSO | Soutien dans la formation des producteurs | Permanent | Rarement | Présente dans notre communauté à travers les délégués |
| | PROJET ETHIQUE 2 | Professionnalisation des producteurs et leur organisation dans le respect des bonnes techniques agricoles | Suffisant | Permanent | Présente dans le bureau de la coopérative à |

| | | | | | |
|---|---|--|-----------|-----------|--|
| <i>certification</i> | | | | | la travers coordonnatrice projet |
| | Fairtrade, MIMADER | Bonne gouvernance de la structure | Fort | Permanent | arché fairtrade |
| | AVSF | Renforcement des capacités et des compétences des acteurs locaux | Fort | Permanent | Présent sur le terrain |
| | Cabinets d'études et de formations | Renforcement des capacités des membres de la coopérative et assistance expertise sur le géoréférencement des parcelles des producteurs | Fort | Permanent | Disponible, Agit en prestataire de service |
| PARTENAIRES COMMERCIAUX : <i>achat, vente</i> | CHOCOLATIER FRANCAIS | Achat et aide à la commercialisation de la production cacaoyère | Fort | Permanent | Bonne collaboration |
| | SACO | | | | |
| PARTENAIRES FINANCIERS : <i>financement de projets</i> | RABOBANK | Coaching financier | Suffisant | Permanent | Bonne collaboration |
| | AVSF, PROGRESSO, OCEANE, KADIC, Eticable, CCA | Aide financière et prêt bancaire | | | |
| | Banques locales (NSIA, ECOBANK, COOPEC) | Aide financière et prêt bancaire | | | |

| | | | | | |
|---|---------------------------|---|-------|------------|---------------------|
| | Microfinance (AVEC, etc.) | Aide financière et prêt bancaire et de solidarité | | | |
| COOPERATIVES PARTENAIRES : <i>échanges/partage d'expériences</i> | ECAM | Partage d'expérience, partage ou gestion commune de projets, participation commune aux' assises régionales et départementales | Moyen | Disponible | Bonne collaboration |

Source : Enquête, Mai 2023

3.5. Présentation générales des difficultés de la coopérative CAMAYE

Les difficultés relevées par les responsables de CAMAYE sont les suivantes :

- La mobilisation des producteurs pour des activités de sensibilisation et de formation sur des pratiques culturelles et souvent dans la mise en œuvre de projets ;
- La mobilité pour le transport des produits agricoles (routes impraticables) ;
- L'attitude des exploitants forestiers et la méconnaissance du code forestier rendent difficile les sensibilisations des producteurs sur l'adoption des pratiques agroforestières (adoption progressive et lente de l'agroforesterie par les producteurs) ;
- La méconnaissance des espèces compatibles aux cacaoyers ;
- Le manque d'esprit coopératif des producteurs

4. DIAGNOSTIC DES ZONES TAMPONS DES AIRES PROTEGEES

4.1. Identification des aires protégées

Les producteurs membres de CAMAYE sont proches de trois (03) forêts classées, à savoir celle : M'Brasué, Djamanakro et Bossomatié.

- La forêt classée de M'Brasué est une réserve forestière. Elle est située à proximité de la localité de koitienkro ;
- La forêt classée de Djamanakro est située dans la sous-préfecture de Zaranou et est à proximité des localités d'Ebilassokro et de Bebou.
- La forêt classée de Bossomatié est située à proximité de la sous-préfecture de Zaranou et du village Bokakokorè.

La politique agricole de la Côte d'Ivoire depuis le temps colonial et accentuée après l'indépendance, a entraîné une « *course à la terre* » qui n'a pas épargné ces forêts classées. On assiste à un peuplement croissant de migrants venus des pays limitrophes septentrionaux de la Côte d'Ivoire (Burkina Faso, Ghana et Mali) et d'ivoiriens des autres régions.

4.2. Caractérisation des producteurs dans les zones tampons

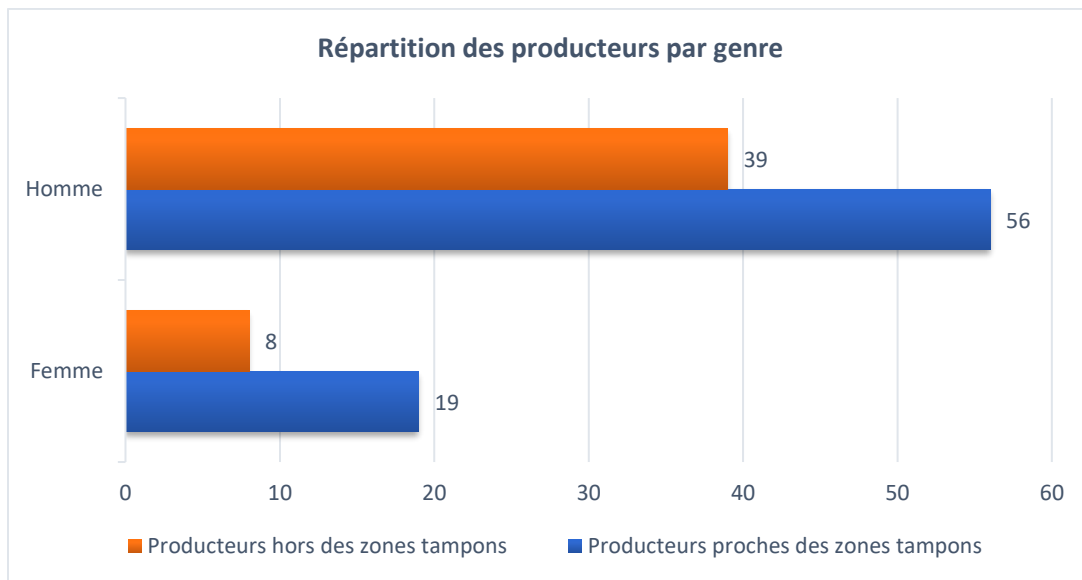
La description des producteurs est basée sur la taille de l'échantillon de 122 individus. Parmi lesquels, il y a 75 producteurs à proximité des forêts classées (6 producteurs à moins de 2 km des zones tampons et 69 producteurs entre 2 et 5 km des zones tampons) et 47 producteurs dont les plantations sont situées au-delà de 5 km des zones tampons des forêts classées.

4.2.1. Répartition par genre des producteurs

Au niveau de la représentativité par sexe des producteurs, Parmi les producteurs à proximité des aires tampons des forêts classées, sur un total de 75 individus, il y a 56 hommes (75%) et 19 femmes (25%). Concernant les producteurs dont les plantations sont à plus de 5 km des zones tampons, il y a 83% d'hommes et 17% de femmes.

La majorité des hommes est liée à l'histoire de la culture du cacao. Celle-ci a été longtemps une activité des hommes. Les femmes s'orientent davantage vers la culture des produits vivriers pour l'auto-consommation de la famille. La sous-représentativité des femmes dans la cacaoculture procède d'un processus d'autonomisation et de l'évolution des mentalités et traditions. De plus en plus, les femmes sont légitimement reconnues comme détenant de la potentialité pour être créatrices et gestionnaires des plantations au même titre que les hommes. Par conséquent, elles héritent des plantations de leurs ascendants décédés dans la plupart des cas ou bénéficient du système de planter-partager.

Graphique 1 : Répartition des producteurs par sexe



Source : Enquête, Mai202

4.2.2. Rapport des producteurs à l'éducation

❖ Niveau d'instruction

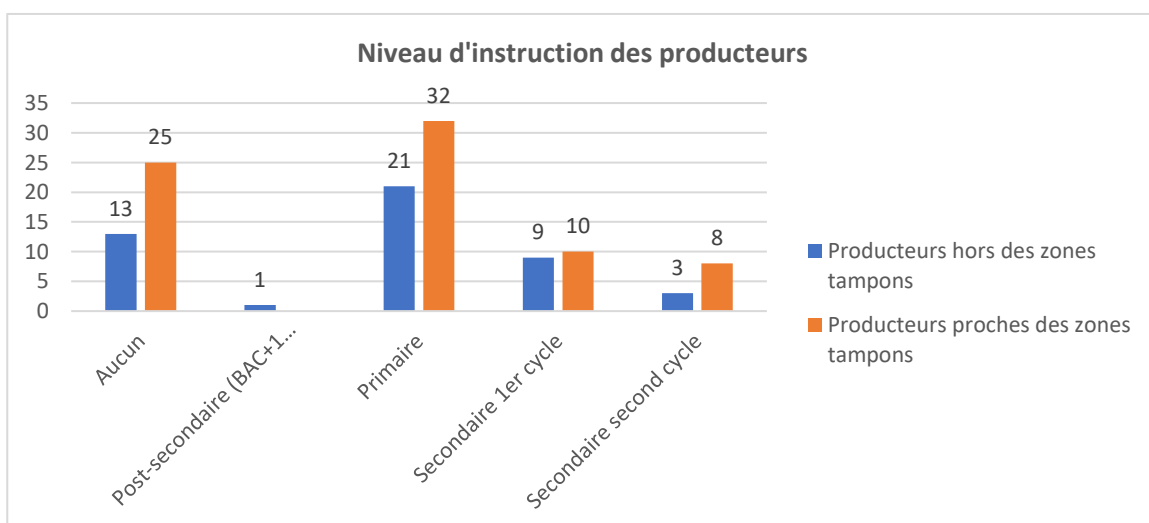
Le graphique ci-dessous se rapporte au niveau scolaire des producteurs proches des zones tampons et ceux qui sont éloignés. Le constat est que 38 individus des deux types de producteurs sont sans niveau scolaire, respectivement 25 personnes sur 75 et 13 personnes sur 47. Au niveau des producteurs proches des zones tampons, 50 personnes soit 66% ont le niveau primaire. Mais aucun

n'a le niveau post-secondaire. De façon précise, parmi les producteurs proches des zones tampons, 43% ont le niveau primaire, 13% le niveau secondaire premier cycle et 11% le niveau secondaire second cycle. Chez les producteurs non proches des zones tampons, par ordre croissant : 1/47 a le niveau post-secondaire (BAC+1), 3/47 ont été au secondaire second cycle et 9/47 ont fréquenté le secondaire premier cycle. Plus on avance dans les études scolaires, plus le nombre d'instruits s'amenuise.

Ces taux sont révélateurs du lien causal entre le niveau scolaire et l'extension des champs vers les zones tampons. Si plus de la majorité des producteurs près des aires tampons sont entre sans niveau scolaire et niveau primaire, cela est une cause directe de la méconnaissance des règles qui régissent le fonctionnement des forêts et de son importance dans l'écosystème. Par conséquent, ils sont plus enclins à étendre leurs champs. L'autre explication tient du fait que ces producteurs non-instruits n'ont pas d'autres compétences pour s'investir dans d'autres activités. La culture du cacao devient le seul moyen d'existence et de prise en charge. Ils s'investissent à occuper donc les espaces pour étendre leurs champs et avoir plus de productions, dans l'intérêt de les rentabiliser.

Les producteurs instruits retournent à la terre à cause de manque d'emplois dans le secteur public ou le manque d'appui au financement d'activités entrepreneuriales. La terre devient pour ces derniers, l'opportunité pour s'insérer dans le tissu socio-professionnel. Et étant donné qu'il y a de plus en plus de diplômés qui retournent à la terre, cela crée une raréfaction des ressources foncière disponible. La conséquence est la mise en valeur des zones tampons des forêts classées.

Graphique 2 : Niveau d'instruction des producteurs et par situation géographique

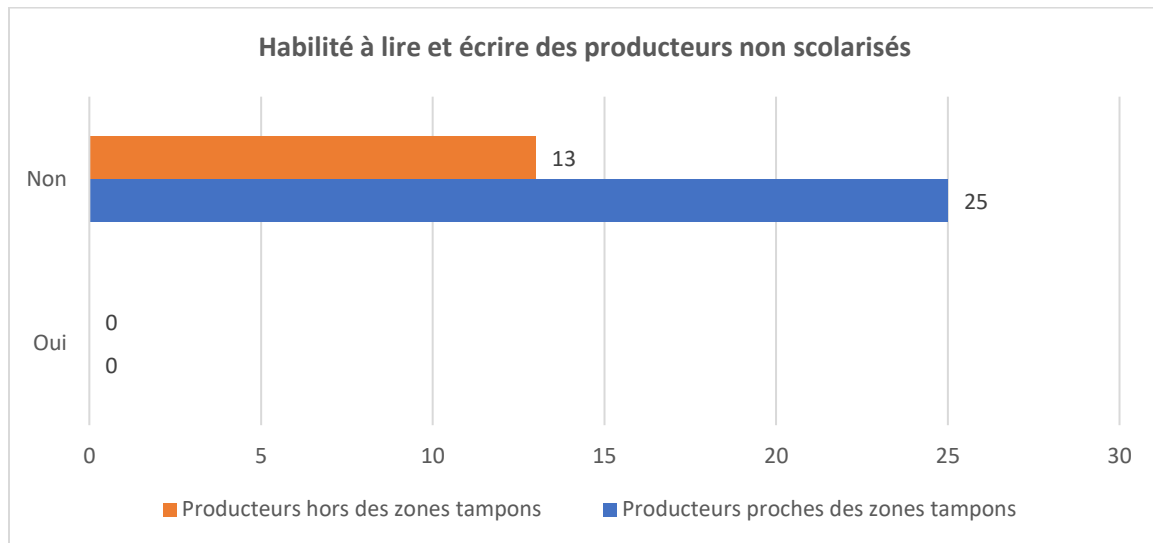


Source : Enquête, Mai 2023

❖ **Habilité à lire et à écrire des producteurs non scolarisés**

Etant donné qu'un tiers (35) des producteurs proches des forêts classées n'a pas été scolarisé, ils ne savent ni lire, ni écrire. Parmi les producteurs non scolarisés en dehors des zones tampons 13/13 n'ont pas de compétence en lecture et écriture. Cette situation de handicap culturel fragilise les campagnes de sensibilisation de protection des forêts classées sur des supports écrits par exemple.

Graphique 3 : Habilité à lire et à écrire des producteurs non scolarisés

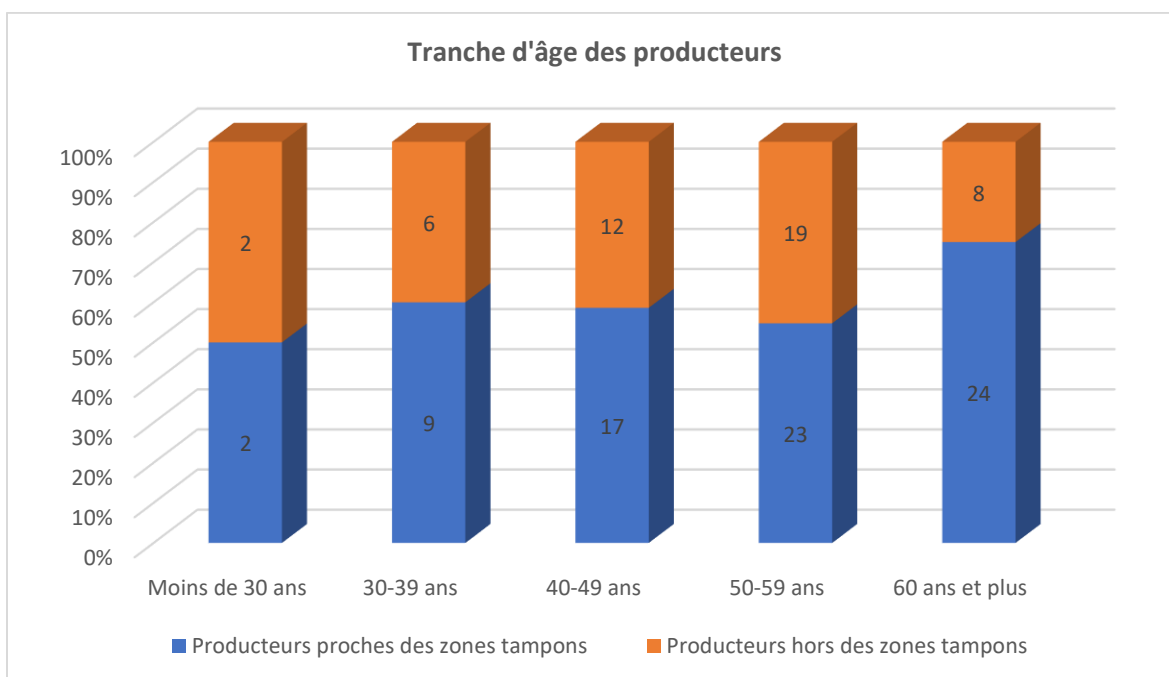


Source : Enquête, Mai 2023

4.2.3. Tranche d'âge des producteurs

Pour tous les producteurs, la tranche d'âge la plus élevée est entre 50 et 59 ans (42 personnes) soit 34%. Au niveau des producteurs proches des zones tampons, on a 23/75 (31%). Et chez les producteurs hors des zones tampons, il y a 19/47 (40%). Seulement 19 producteurs ont moins de 40 ans, ce qui représente 15% de l'effectif total (9% pour les producteurs proches des zones tampons contre 6% pour les producteurs hors des zones tampons). Cette faible proportion de jeunes est préoccupante étant donné que la population totale de la localité est plutôt jeune. Ce sont tous des personnes majeures en quête d'une autonomie financière. Ces personnes ne sont plus dépendantes et veulent se réaliser elles-mêmes. La production de cacao est un moyen pour atteindre cet objectif. Face au manque d'autres opportunités financières, les jeunes et les adultes se tournent de plus en plus vers la terre pour avoir des sources de revenus. Ils exercent une pression sur le foncier qui se matérialise par les risques de pénétration dans les forêts classées de la zone d'intervention de CAMAYE.

Graphique 4 : Répartition des producteurs par tranche d'âge

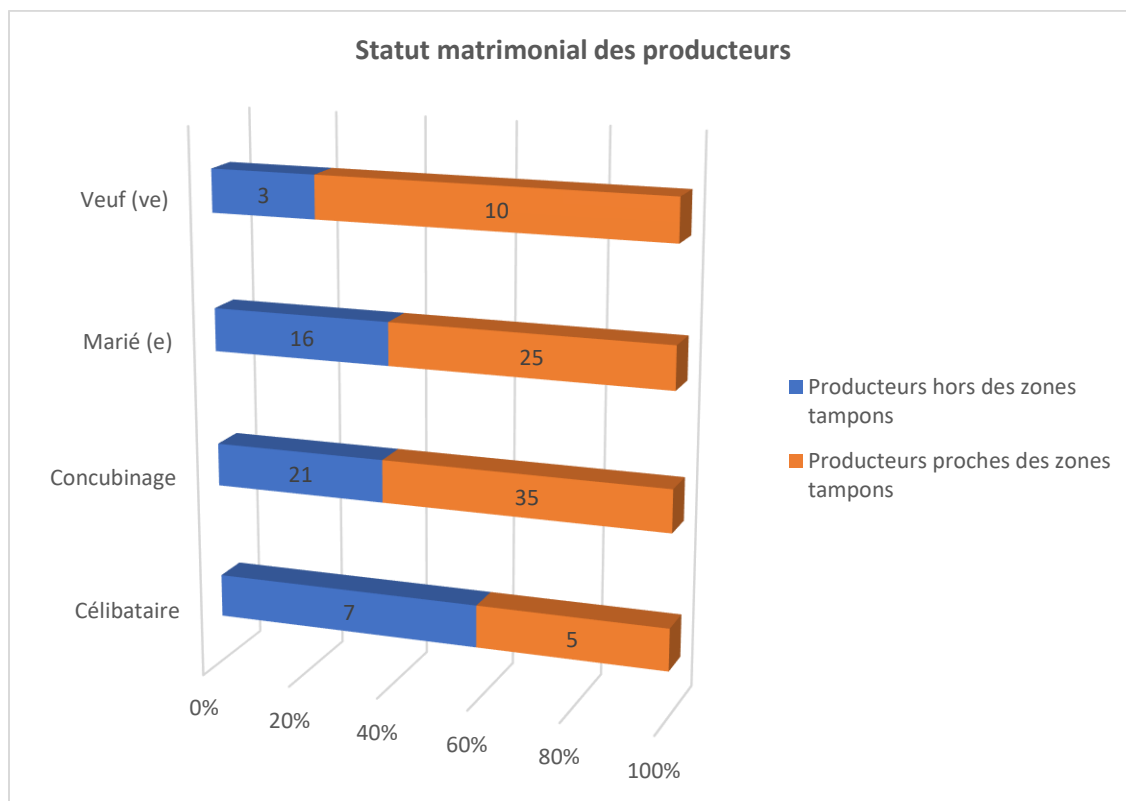


Source : Enquête, Mai 2023

4.2.4. Statut matrimonial des producteurs et nombre d'enfants à la charge

Au niveau de la situation matrimoniale, 41 producteurs sur 122 sont mariés soit 34%. Les producteurs en concubinage sont majoritaires avec 56 personnes (45%) près de la moitié. Les célibataires quant à eux ne représentent que 10% des producteurs. Le mariage rime avec la responsabilité et la prise charge comme le montre le tableau de prise en charge des enfants, 98% des producteurs, ont au moins un enfant à charge. Il y a près de la moitié des producteurs proches des zones tampons qui ont entre 6 et 10 personnes sous leur responsabilité. La prise en charge est financièrement exigeante. La capacité des parents à s'occuper de leurs familles est un enjeu social et de dignité. Les producteurs dans ce contexte mettent en place toutes les stratégies pour satisfaire aux besoins de leurs familles. Plus la famille s'agrandit et à des demandes conséquentes, plus le chef de familles doit mobiliser les ressources conséquentes pour son existence. L'élargissement des plantations devient une solution pour les producteurs qui n'ont pas d'autres sources de revenus. Le manque de diversification des sources de revenus conduit à cultiver les zones tampons. Les producteurs menacent donc la survie des aires protégées pour pouvoir faire vivre leurs familles.

Graphique 5 : Situation matrimoniale des producteurs



Source : Enquête, Mai 2023

Tableau 6 : Nombre d'enfants à la charge des producteurs

| Nombre de personnes en charge | Catégories de producteurs | | Total général |
|-------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|---------------|
| | Producteurs hors des zones tampons | Producteurs proches des zones tampons | |
| 0 | 2 | 0 | 2 |
| Entre 1 et 5 | 12 | 27 | 39 |
| Entre 6 et 10 | 23 | 28 | 51 |
| Entre 11 et 15 | 5 | 15 | 20 |
| Entre 16 et 20 | 3 | 2 | 5 |
| Plus de 20 | 2 | 3 | 5 |
| Total général | 47 | 75 | 122 |

Source : Enquête, Mai 2023

4.2.5. Répartition des producteurs par nationalité

La plupart des producteurs est ivoirienne (110/122). Seulement 10% sont des non nationaux. Parmi ces derniers, il y a 6 burkinabè et 6 ghanéens. Parmi les producteurs proches des zones tampons, il n'y a que 6 qui sont des étrangers. On note une faible représentativité des étrangers contrairement aux zones de Méagui et Lakota-Divo. Cela s'explique par le fait que ces zones sont plus riches en productions cacaoyères que la zone de l'est qui a connu par le passé sa gloire en tant que boucle cacaoyère. Parmi les producteurs ivoiriens, l'ethnie Agni représente 92% avec un total de 102 producteurs (65 proches des zones tampons et 37 hors des zones tampons) sur 110 producteurs au total. Sur les 8 autres producteurs ivoiriens, les Baoulés sont majoritaires (4 personnes soit 50%). Ensuite, il y a 2 Koulango et 1 Dioula (Malinké) et 1 Senoufo.

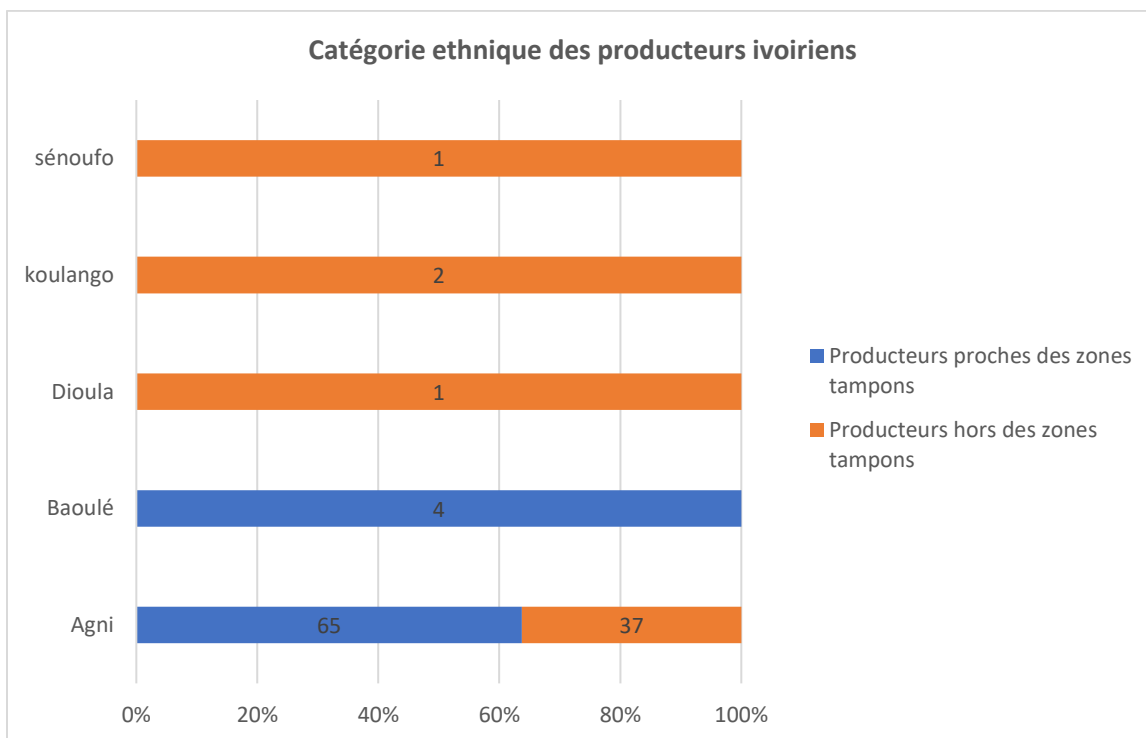
La présence d'autres ethnies dans cette zone cacaoyère s'explique par la recherche du mieux-être. Cette migration interne répond à un enjeu économique. Et le cacao en tant que culture de rente est perçu comme un moyen de satisfaction des besoins existentiels. Les ivoiriens de la zone nord et centre ont tendance à migrer au sud pour capter les terres propices à la culture du cacao. Et le département d'Abengourou est reconnu même aujourd'hui comme un creuset agricole en général et cacaoyer en particulier. Les autochtones Agni sont sur-représentés dans la pratique cacaoyère. Contrairement aux Bakoué de Meagui qui sont quasi absents (Etude ECAM) et aux Dida de Divo-Lakota qui sont sur-représentés (Etude EKACCOG).

Tableau 7 : Nationalité des producteurs

| Nombre de Nationalité | Catégories de producteurs | | Total général |
|-----------------------|---------------------------------------|------------------------------------|---------------|
| | Producteurs proches des zones tampons | Producteurs hors des zones tampons | |
| Burkinabé | 4 | 2 | 6 |
| Ghanéenne | 2 | 4 | 6 |
| Ivoirienne | 69 | 41 | 110 |
| Total général | 75 | 47 | 122 |

Source : Enquête, Mai 2023

Graphique 6 : Répartition des producteurs par ethnie



Source : Enquête, Mai 2023

4.3. Caractérisation des activités agricoles

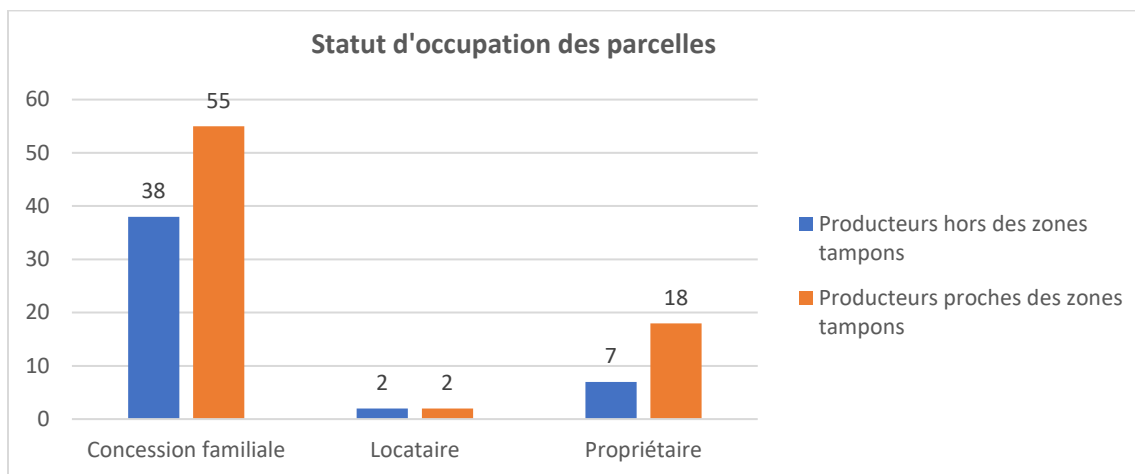
4.3.1. Statut d'occupation des parcelles et possession de titre foncier

La majeure partie des producteurs occupent des concessions familiales (93/122). 55 sur 75 soit environ 73% chez les producteurs proches des zones tampons des aires protégées et 80% chez les producteurs hors des zones tampons. 24% des producteurs proches des zones tampons des aires protégées et 9% des producteurs hors des zones tampons sont propriétaires de la parcelle cultivée. On a donc une appartenance des producteurs aux terres globales par le lien familial en majorité. Seulement 3% des producteurs louent la terre. Le fait d'être propriétaire des terres aux alentours des forêts classées favorise un risque d'extension des plantations vers les zones tampons. Parmi, ceux qui sont détentrices des terres, il y a des non-ivoiriens, alors que la loi ivoirienne leur interdit le titre de propriété foncière⁶. Le contournement de la loi d'occupation

⁶ En milieu rural et conformément à la loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural, seul l'Etat, les collectivités publiques et les personnes physiques ivoiriennes sont admises à être propriétaires fonciers.

des terres explique la facilité pour les producteurs non ivoiriens à étendre leurs plantations vers les zones tampons des aires protégées.

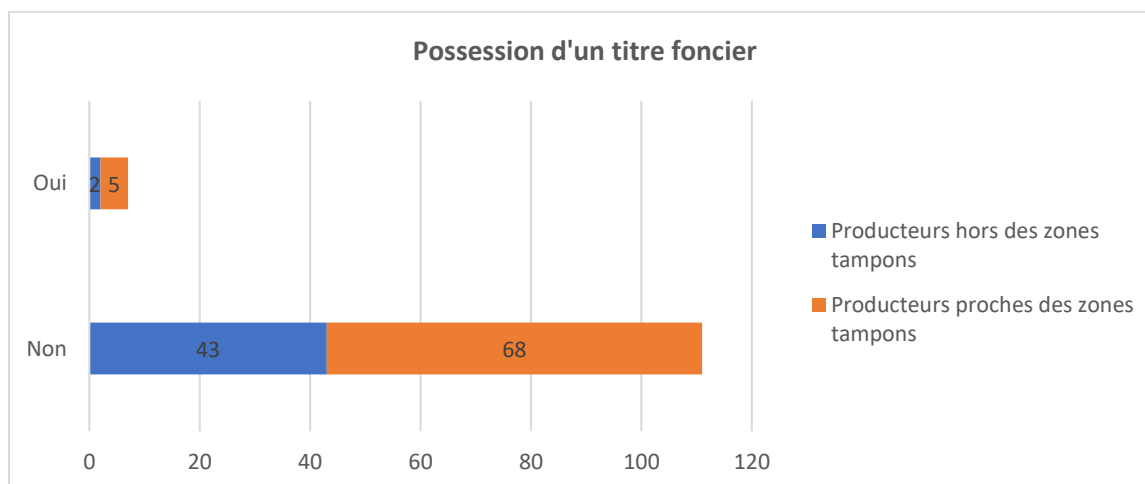
Graphique 7 : Statut d'occupation des parcelles



Source : Enquête, Mai 2023

Selon le graphique 8, il y a 118 producteurs sur 122 qui sont propriétaires directs ou via leurs familles. Autrement dit, il devrait avoir un titre foncier contrairement aux locataires de parcelles. Mais, on note que 111 personnes (94%) déclarent ne pas avoir de titre foncier. Il y a 68 personnes parmi les 73 producteurs propriétaires proches des zones tampons et 43 personnes parmi les 45 producteurs hors des zones tampons. Cet état de fait est une autre raison qui éclaire sur la violation possible des espaces tampons des forêts classées. Le titre foncier est une preuve du rapport légal à la terre. Mais, les producteurs, membres de la coopérative CAMAYE ne sont pas sensibilisés, ni sanctionnés pour la violation de cette disposition légale sur le foncier.

Graphique 8 : Producteurs disposant de titre foncier



Source : Enquête, Mai 2023

4.3.2. Identification des pratiques culturelles

La cacaoculture est l'activité agricole prépondérante dans les aires tampons des forêts classées situées dans la zone d'intervention de CAMAYE. Les cultures vivrières comme la banane plantain, l'igname, le taro, le manioc sont produits par les planteurs comme une activité secondaire. Elle sert le plus souvent à l'auto-consommation. Mais le surplus est commercialisé.

❖ Rendement des plantations de cacao⁷

Selon les données de la FAO, le rendement moyen de cacao est de 0,44 t / ha. D'un point de vue général les tendances sont à la baisse en termes de production entre 2019 et 2021. En 2019, 06 producteurs qui avaient moins d'un hectare de cacao produisaient moins d'une tonne l'année. Sur cette même superficie, un producteur avait entre 1 et 3 tonnes de cacao par an. On note qu'en 2020 et 2021, sur cette même superficie, aucun producteur n'a pu obtenir entre 1 et 3 tonnes.

Concernant les plantations entre 1 et 3 hectares, en 2019 il y a 37 producteurs qui ont obtenu moins d'une tonne de cacao. En 2020, ils sont 38 producteurs et en 2021 40 producteurs. Plus les années avancent, plus de producteurs voient leurs productions baisser. Cela s'explique du fait qu'en 2019 sur cette même superficie, il y avait 32 producteurs qui ont pu avoir entre 1 et 3 tonnes de fèves de cacao. Mais, en 2020 il y a eu 3 producteurs de moins. Ces derniers ont pu produire que moins d'une tonne de cacao.

Parmi les producteurs qui ont plus de 10 hectares, il y avait 2 producteurs qui ont pu avoir entre 7 et 9 tonnes de cacao. Mais en 2020 et 2021, il n'y avait qu'un seul producteur de cette superficie qui a pu maintenir sa production.

La baisse de rendement à l'hectare s'explique par divers facteurs : la pauvreté du sol, le vieillissement des plants, le non traitement des champs, etc. La conséquence de la baisse du rendement est directement la chute du revenu des planteurs. Ces derniers face aux charges socio-économiques recherchent des solutions pour accroître leurs pouvoirs financiers. Au nombre des solutions, l'amélioration de la production cacaoyère est la plus envisagée.

Deux possibilités s'offrent aux producteurs pour augmenter leurs revenus par la cacaoculture : la culture intensive ou la culture extensive. Par l'intensivité culturelle, il s'agit d'améliorer les conditions de traitement de la plantation sur une même superficie avec l'usage de produits phytosanitaires et engrais bio. Par extension culturelle, la superficie est augmentée. Les producteurs sont plus attirés par la culture extensive pour rehausser leurs gains financiers. Cela implique la recherche de nouvelles parcelles cultivables. Dans un contexte

⁷ Les productions en tonne des productions agricoles relèvent du déclaratif. Aucun document n'atteste les chiffres fournis par les producteurs.

marqué par l'amenuisement des terres, les terres des forêts en général et celles des forêts classées en particulier sont des cibles privilégiées des producteurs.

On remarque que les zones tampons des forêts classées sont menacées par l'enjeu d'extension des plantations par les producteurs en vue d'avoir des revenus satisfaisants.

Tableau 8 : Production cacaoyère en 3 ans

| Superficie des champs (ha) | Production cacaoyère moyenne en tonne | | | | | | | | | | | |
|----------------------------|---------------------------------------|-----|-----|-----|------|-----|-----|-----|------|-----|-----|-----|
| | 2019 | | | | 2020 | | | | 2021 | | | |
| | < 1 | 1-3 | 4-6 | 7-9 | < 1 | 1-3 | 4-6 | 7-9 | < 1 | 1-3 | 4-6 | 7-9 |
| < 1 | 6 | 1 | 0 | 0 | 7 | 0 | 0 | 0 | 7 | 0 | 0 | 0 |
| 1-3 | 37 | 32 | 1 | 0 | 38 | 32 | 0 | 0 | 40 | 29 | 1 | 0 |
| 4-6 | 3 | 22 | 5 | 0 | 3 | 21 | 5 | 1 | 2 | 23 | 5 | 0 |
| 7-9 | 2 | 5 | 3 | 1 | 2 | 5 | 4 | 0 | 2 | 3 | 6 | 0 |
| > 10 | 1 | 1 | 0 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |

Source : Enquête, Mai 2023

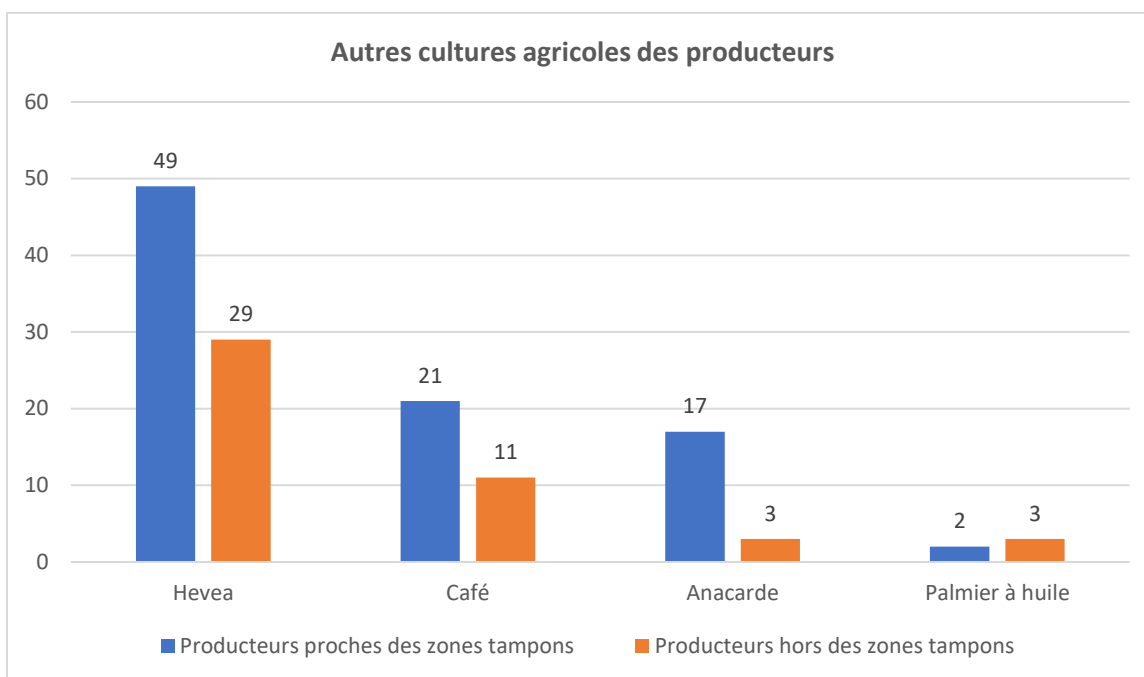
❖ Autres cultures pratiquées

En plus du cacao, les producteurs ont diversifié leurs productions en ajoutant du café, de l'hévéa, de l'anacarde et du palmier à huile.

Les producteurs sont dans la diversification agricole. Tous les producteurs pratiquent au moins deux cultures de rente. Celle qui est la plus associée au cacao est l'hévéa. 98/122 producteurs cultivent l'hévéa soit un taux de 80%. Parmi les producteurs proches des zones tampons 49/75 pratiquent l'hévéaculture (65%) et 29/45 (64%) des producteurs hors des zones tampons pratiquent aussi l'hévéaculture. Après l'hévéa, il y a le café, l'anacarde et le palmier à huile qui sont respectivement deuxième, troisième et quatrième culture de rente associées au cacao.

La multiplication des cultures agricoles est la stratégie d'accroissement des sources des revenus. Autrement dit, le seul cacao est insuffisant pour couvrir les besoins socio-économiques des ménages. On est tenté de dire a priori que la diversification des cultures est un moyen de préservation des forêts classées. Elle permettrait aux producteurs d'avoir suffisamment de revenus pour ne pas étendre leurs producteurs cacaoyères vers les zones tampons. Mais, cela est peu probable. Les producteurs sont en perpétuel quête de revenus additionnels qui les poussent à maximiser les superficies des plantations par l'augmentation des terres cultivables situées le plus souvent à la limite des forêts classées (les limites tampons).

Graphique 9: Autres pratiques culturelles des producteurs



Source : Enquête, Mai 2023

4.3.3. Revenus des producteurs

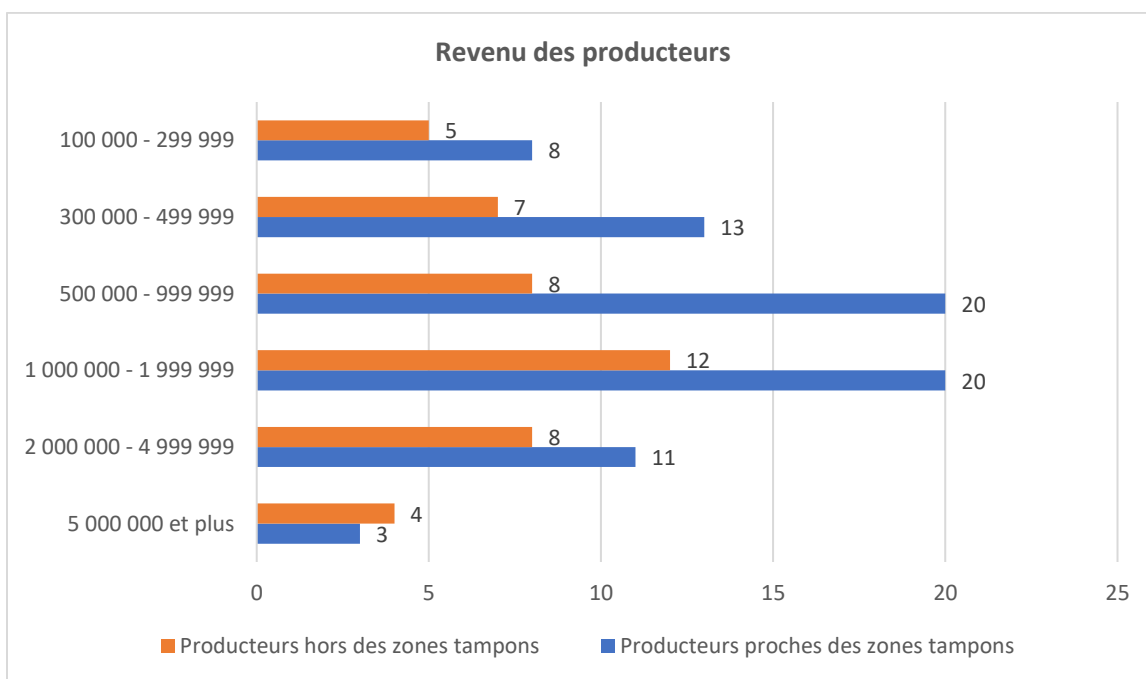
Plus de 54% des producteurs proches des zones tampons ont un revenu annuel inférieur à un million de francs CFA. Seulement 4% de ces producteurs ont plus de 5 000 000 francs CFA comme revenu annuel. Le revenu annuel moyen est entre 500 000 et 999 999 francs CFA (26%).

Concernant les producteurs hors des zones tampons 42% ont entre 500 000 et 999 999 francs CFA comme revenu annuel. 32/47 producteurs (68%) ont moins d'un million de francs CFA.

Le seuil de pauvreté en Côte d'Ivoire est de 345 520 F CFA en 2018. Par comparaison, on note que 8 (11%) producteurs dans les zones tampons vivent en dessous du seuil de pauvreté. Concernant les producteurs hors des zones tampons 5 (11%) sont dans les mêmes conditions de précarité financière.

Le rendement moyen est un indicateur de risque de pénétration dans les zones tampons. Il a été mentionné plus haut que ces producteurs sont en majorité mariés et ont des enfants en charge. Ils sont contraints de mobiliser des ressources économiques conséquentes pour s'occuper de leurs familles. Et la maximisation du rendement agricole à travers l'augmentation de la surface culturale agit positivement sur le revenu des producteurs. La cherté de la vie oblige les producteurs à rechercher des revenus complémentaires par les tentatives d'extension de leurs plantations.

Graphique 10 : Revenu des producteurs



Source : Enquête, Mai 2023

4.3.4. Mode de vente de la production cacaoyère

L'appartenance des producteurs à des coopératives implique des obligations diverses en général et commerciales en particulier. Ils sont contraints de vendre exclusivement leurs productions à la coopérative CAMAYE. Mais, les statistiques ci-dessous montrent que les producteurs membres de CAMAYE diversifient les modes de vente de la production agricole. Sur 122 producteurs, 81 (66%) vendent exclusivement leur cacao à la CAMAYE. Alors que 41 producteurs (34%) s'adressent à d'autres acheteurs, qui sont des pisteurs ou d'autres coopératives.

Parmi les producteurs proches des zones tampons, 9% vendent leur cacao à CAMAYE et autres coopératives, 15% vendent à CAMAYE et des pisteurs et 1 producteur vend à CAMAYE, autres coopératives et des pisteurs

La possibilité pour les producteurs dans les zones tampons des aires protégées de pouvoir vendre leur cacao soit aux pisteurs ou à d'autres coopératives est une situation qui peut favoriser l'infiltration d'autres producteurs dans les zones tampons. La faible coopération entre les coopératives et la présence des pisteurs facilite la progression des menaces sur les forêts classées. Tant que ces producteurs ont des niches de vente de leurs productions en dehors de leur coopérative d'appartenance, ils ne se sentiront pas inquiets en cas d'extension de leurs plantations parce qu'ils auront des acheteurs même si leur coopérative refuserait d'acheter leurs productions.

Tableau 9: Mode de vente des productions

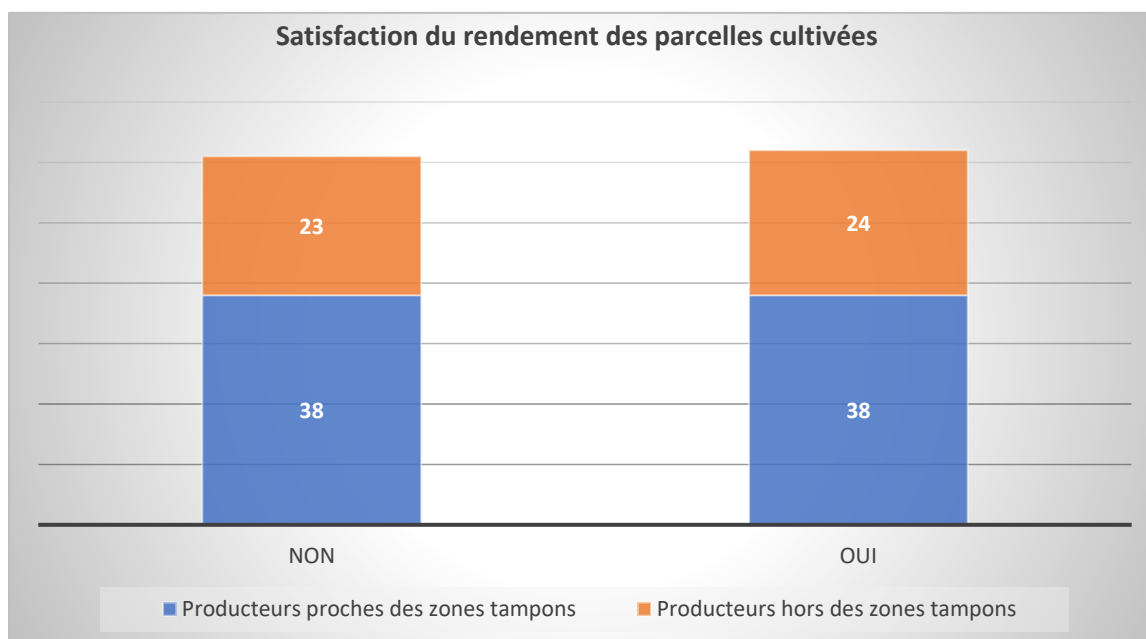
| Mode de vente de la production | Catégories de producteurs | | Total général |
|---|------------------------------------|---------------------------------------|---------------|
| | Producteurs hors des zones tampons | Producteurs proches des zones tampons | |
| A Autres coopératives | 3 | 0 | 3 |
| Aux pisteurs | 4 | 0 | 4 |
| Aux pisteurs et autres coopératives | 7 | 0 | 7 |
| A CAMAYE | 25 | 56 | 81 |
| A CAMAYE et autres coopératives | 3 | 7 | 10 |
| A CAMAYE et pisteurs | 4 | 11 | 15 |
| A CAMAYE, autres coopératives et aux pisteurs | 1 | 1 | 2 |
| Total général | 47 | 75 | 122 |

Source : Enquête, Mai 2023

4.3.5. Extension des parcelles culturelles

❖ Satisfaction du rendement de la parcelle cultivée

Graphique 11: Niveau de satisfaction de la parcelle cultivée



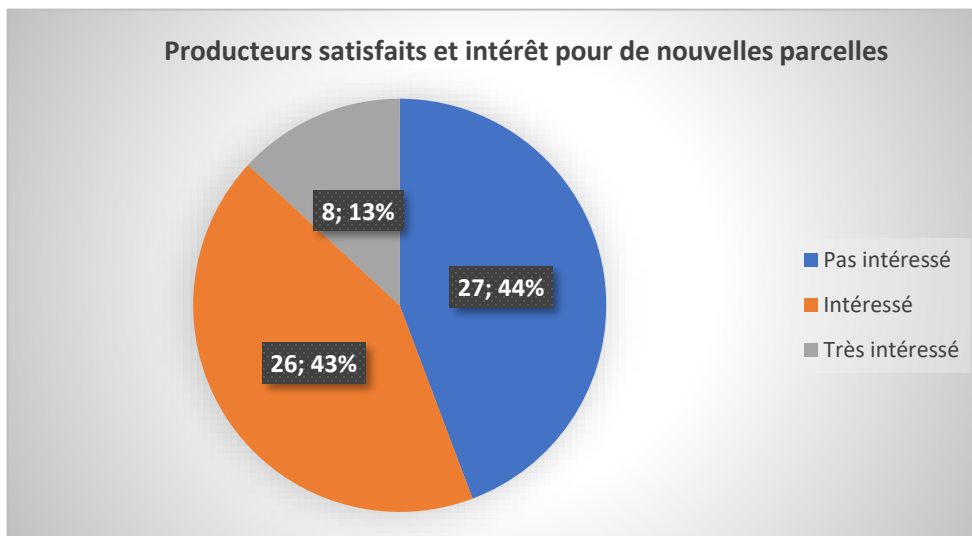
Source : Enquête, Mai 2023

Parmi les producteurs proches des zones tampons, 51% ne sont pas satisfaits des rendements agricoles de leurs parcelles cultivées. Au niveau des producteurs hors des zones tampons 51% sont aussi insatisfaits de leurs parcelles cultivées actuelles. L'analyse qui en découle est que plus on est insatisfait de la parcelle cultivée, plus est élevé le risque de rechercher d'autres parcelles. Cette recherche de nouvelles terres peut se diriger vers les limites des zones tampons des forêts classées et même au cœur des aires protégées.

❖ Intérêt pour de nouvelles terres cultivables

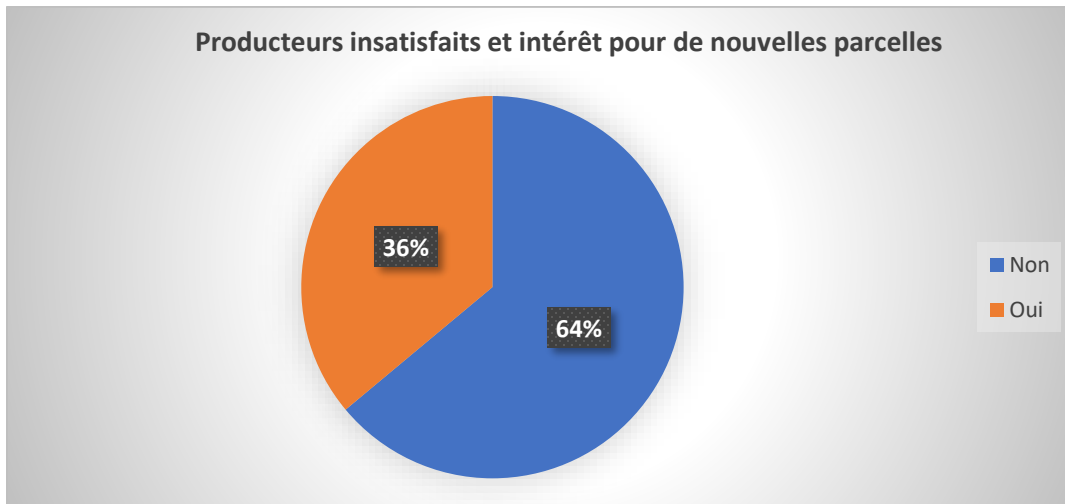
Parmi les producteurs satisfaits de leurs parcelles cultivées actuelles, il y a 27/61 (44%) qui ne sont pas intéressés par de nouvelles terres, 43% qui sont intéressés et 13% qui sont très intéressés. Au total 55% de cette catégorie de producteurs sont attirés par de nouvelles terres agricoles. Cette envie accroît le risque d'infiltrer les zones tampons des forêts classées.

Graphiques 12 : Intérêt pour de nouvelles parcelles par les producteurs satisfaits des parcelles actuelles



Source : Enquête, Mai 2023

Graphique 13 : Producteurs insatisfaits et intérêt pour de nouvelles parcelles



Source : Enquête, Mai 2023

Parmi les 61 producteurs qui ne sont pas satisfaits de leurs parcelles actuelles, on devrait s'attendre qu'eux tous soient aient de l'intérêt pour d'autres parcelles. Mais 64% ne sont pas intéressés par de nouvelles parcelles.

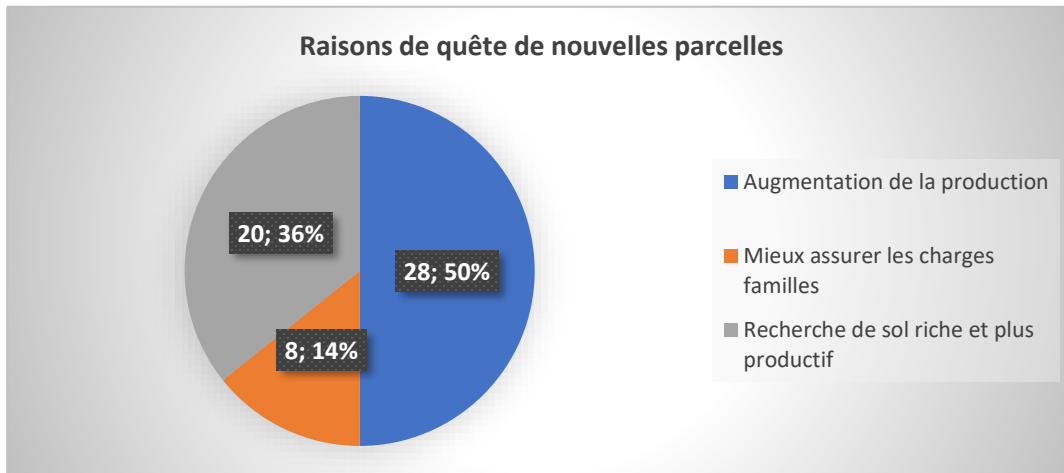
Remarque : Au total 56 producteurs satisfaits ou non des parcelles actuelles (graphiques 14 et 15) ne sont pas intéressés par de nouvelles parcelles. Les raisons liées à ce désintérêt sont les suivantes :

- Indisponibilité de terres cultivables,
- Manque de force physique pour cultiver de nouvelles terres,
- Manque de moyens financiers pour assurer la mise en valeur de nouvelles parcelles.

❖ Raisons liées à la recherche de parcelles cultivables

On note à travers le graphique ci-dessous le rapport des producteurs aux forêts classées et leurs zones tampons et les raisons qui sous-tendent la quête de nouvelles terres. 50% des producteurs recherchent de nouvelles terres en vue d'accroître leurs productions agricoles. Il y a 36% dont la recherche est liée à la richesse des sols et 14% veulent mieux prendre en charges les besoins familiaux. D'une manière ou d'une autre, l'élément transversal à ces justifications est l'amélioration des sources de revenus financiers. La quête de nouvelles parcelles est un mobile pour hausser le niveau financier et par ricochet la qualité de vie.

Graphique 14 : Recherche de nouvelles terres cultivables



Source : Enquête, Mai 2023

4.3.6. Ressources naturelles des zones tampons

Le paysage naturel de la zone d'intervention de CAMAYE et des zones tampons se compose des forêts classées de Bossomatié, de Djamanakro et de M'Brassué.

Concernant la végétation, selon la SODEFOR il existe des essences forestières telles que le fromager, le frake, l'iroko, le tiama, etc. En plus de ces essences naturelles, on observe par endroits un paysage agroforestier avec association plants de cacao et arbres utiles. Les arbres les plus importants dans le paysage agroforestier sont : le Fraké, le Framiré, l'Apki, les Petits colas, le Tiama, l'Ako, etc.

Les principaux produits forestiers non ligneux (PFNL) d'origine végétale de la zone d'intervention de CAMAYE sont les champignons comestibles, quelques plantes médicinales, les écorces d'arbres.

Les PFNL d'origine animale sont l'escargot, la viande de brousse (rat, perdrix, mangouste, aulacode, Céphalophe) etc.

Pour les animaux, le diagnostic a évoqué la présence encore de rongeurs (aulacodes, rats et atherures) et quelques bovidés (Céphalophes, Guib harnaché, etc). Au niveau des carnivores, on dénote aussi des civettes et des genettes.

4.4. Représentations des aires protégées chez les producteurs

Les producteurs de la coopérative sont informés de l'existence des aires protégées dans la zone d'intervention de CAMAYE à savoir le M'Brassué, le Djamanakro et le Bossomatié. Les campagnes d'information et de sensibilisation des structures publiques et privées locales, y compris la coopérative CAMAYE ont contribué à faire connaître ces forêts classées comme des ressources protégées.

Les producteurs considèrent les forêts classées comme une ressource de promotion de la biodiversité et de l'environnement naturel. Elles sont perçues en tant que biens communautaires qui pourraient procurer les moyens de subsistance même si elles participent à la préservation du climat. C'est aussi pour eux un bien d'usage dont ils ont le droit d'exploiter afin de nourrir leurs familles. Le moyen par lequel ils produisent les ressources économiques et parviennent à exister socialement.

Ils se considèrent en droit d'exploiter et d'explorer les ressources foncières des forêts classées à cause de l'amenuisement ou de l'indisponibilité d'autres terres agricoles.

4.5. Politique de gestion/sauvegarde des zones tampons des aires protégées

La préservation des aires protégées nécessite au préalable de la prise en charge des zones tampons qui constituent la barrière contre l'avancée des agressions humaines. La protection de la proximité des forêts classées concernées nécessite deux principales parties prenantes, que sont les représentants de l'Etat et la coopérative CAMAYE.

Au niveau de l'Etat, il s'agit de la SODEFOR et des eaux et forêts. Les agents de la SODEFOR ont en charge la surveillance de ces forêts classées, y compris les zones tampons et la sensibilisation au reboisement et à l'agroforesterie. Quant aux agents des eaux et forêts, ils ont pour fonction de contrôler l'exploitation et la circulation des produits forestiers, sensibiliser sur les dispositions réglementaires des producteurs vis-à-vis des forêts classées et inciter les producteurs à la pratique de l'agroforesterie.

La coopérative CAMAYE intervient également dans la préservation des zones tampons. Son rôle est d'identifier parmi ces membres, ceux qui ont des plantations situées à proximité des aires protégées. Elle procède aussi à la sensibilisation de ces derniers, afin qu'ils n'étendent pas leurs champs davantage dans les forêts classées.

4.6. Les causes liées à l'infiltration des producteurs dans les zones tampons des aires protégées

- Les facteurs qui expliquent l'infiltration des forêts classées en général du département d'Abengourou et l'extension des plantations vers les zones tampons en particulier sont divers. Ce sont : Le manque d'espace cultivable hors du périmètre des forêts classées ;
- L'appauvrissement des sols avec pour conséquence la réduction de la production agricole qui conduit à la baisse des revenus des producteurs ;
- La faible collaboration entre les populations et les services de l'Etat (SODEFOR, ANADER et eaux et forêts) en charge de la préservation des forêts classées ;
- Le non-respect des règles coutumières et des normes légales sur les forêts classées par les producteurs ;
- L'application relative des sanctions par les services publics de gestion des forêts classées (Eaux et forêts) contre les producteurs contrevenants qui infiltrent les forêts classées.

5. MESURES DE PRESERVATION DES ZONES TAMPONS DANS LE PERIMETRE D'INTERVENTION DE CAMAYE

5.1. Les actions de la coopérative CAMAYE

La coopérative CAMAYE participe à la lutte contre l'infiltration des planteurs dans les zones tampons des forêts classées de sa zone d'intervention. Elle a mené diverses actions dans ce sens ces deux dernières années, il s'agit de :

- La sensibilisation des producteurs des localités à proximité des forêts classées sur l'importance de la préservation de ces espaces lors de formation et de visites dans les plantations ;
- La sensibilisation des producteurs qui sont à proximité des forêts classées à ne plus étendre leurs plantations ;
- La formation des producteurs sur l'interdiction de l'abattis-brulis pour la création de nouvelles plantations à proximité des forêts classées pour éviter les risques de feux de brousses dans les réserves.

5.2. Recommandations pour prévenir l'intrusion dans les zones tampons des forêts classées

La non infiltration des zones tampons passe par la mise en place d'un cadre stratégique de gestion qui mobilise tous les partenaires concernés par la sauvegarde de ces forêts classées. Le tableau 10 ci-après décrit les parties prenantes et les actions qui leurs incombent pour une durabilité des forêts classées.

Tableau 10 : Rôles des parties prenantes pour la sauvegarde des zones tampons des forêts classées situées à proximité des plantations des producteurs de CAMAYE

| Partenaires | Axes d'intérêt spécifique | Axes d'intérêt commun |
|--|--|---|
| Les coopératives du département d'Abengourou | <ul style="list-style-type: none"> ○ Mener en synergie des actions de sensibilisation auprès des populations cibles sur l'importance des forêts classées ; ○ Mettre à la disposition des producteurs des produits bios qui facilitent un meilleur rendement agricole sur un espace réduit ; ○ Récompenser les producteurs respectueux des limites des zones tampons des forêts classées du département d'Abengourou et environnants ; ○ Choisir des planteurs en tant que points focaux pour des sensibilisations régulières des paires ; ○ Octroyer des appuis financiers à la réalisation d'AGR dans le domaine agricole pour des revenus additionnels ; ○ S'auto-former sur les | <ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en place un plan d'action local de protection des forêts classées du département d'Abengourou (recrutement des jeunes des villages environnants pour le contrôle et la surveillance régulière des forêts classées afin d'arrêter les infiltrés en collaboration avec les agents de la SODEFOR ET DES EAUX ET FORÊTS) ; ○ Initier des activités inclusives de réflexion pour la préservation des forêts classées ; ○ Organiser des séances de renforcement de capacités sur les forêts classées ; ○ Appliquer les sanctions en cas de non-respect des dispositions légales de préservation des forêts classées (instaurer des sanctions réelles applicables aux personnes qui infiltrent les forêts classées malgré les avis des autorités) ; ○ Mettre en place un comité |

| | | |
|---|---|---|
| | <p>dispositifs de protection des aires protégées avec l'aide des partenaires techniques, publics et privés ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ | <p>citoyen permanent de sauvegarde des forêts classées ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mobiliser des financements auprès des partenaires privées pour la sauvegarde des forêts classées du département d'Abengourou et environnants. ○ |
| Les producteurs | <ul style="list-style-type: none"> ○ Pratiquer la culture intensive avec l'usage des produits biologiques ; ○ ○ Prendre conscience de la valeur écologique des forêts classées ; ○ Organiser des formations de renforcement des capacités sur les aires protégées et particulièrement les forêts classées ; ○ Appui à l'investissement dans des AGR en lien avec l'agriculture. | |
| Les autorités administratives (SODEFOR, eaux et forêts, ANADER, ect.) | <ul style="list-style-type: none"> ○ Organiser des campagnes de sensibilisation des coopératives sur la préservation des forêts classées ; ○ Renforcer les connaissances des producteurs sur le code forestier et les sanctions en cas de violation des règles ; ○ Outiller les producteurs (compétences, techniques, matériels) à pratiquer la culture durable ; ○ Instaurer un comité local inclusif de | |

| | | |
|--|--|--|
| | <p>sauvegarde des forêts classées ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcer les contrôles et la surveillance des aires protégées ; ○ Délimitation claire entre les forêts classées y compris les zones tampons et les plantations à partir des bornes (arbres de tecks) ○ Sanctionner les producteurs récidivistes qui violent les principes de protection des forêts classées et vulgariser ces sanctions ; ○ Le planting régulier des plants d'arbres dans les espaces des forêts classées exploités, tout en détruisant les champs qui sont dans ces espaces | |
| <p>Les communautés : Chefs coutumiers, Chefs religieux, Femmes et jeunes</p> | <ul style="list-style-type: none"> ○ S'impliquer dans les activités de sensibilisation liées à la protection des forêts classées ; ○ Interdire l'octroi de parcelles dans les zones tampon de la forêt classée ; ○ Dénoncer les cas d'infiltration de planteurs dans les forêts classées. | |

Source : Enquête, Mai 2023

6. ENGAGEMENT DES PRODUCTEURS PROCHES DES AIRES PROTEGEES : UNE MESURE DE GESTION ET DE PRESERVATION DES ZONES TAMPONS FORESTIERES DANS LE PERIMETRE D'ACTION DE CAMAYE

6.1. Fondement de l'engagement des producteurs dans les zones tampons forestières

Toutes les parties prenantes impliquées dans la sauvegarde des forêts classées sont unanimes du fait que la responsabilisation des producteurs est une stratégie pertinente pour atteindre cet objectif. La participation active des producteurs en général de CAMAYE et ceux proches des aires protégées en particulier méritent d'être initiée ou intensifiée en vue de mieux coordonner les actions préventives des espaces tampons forestiers.

Cette participation repose sur une logique formelle matérialisée par l'acte d'engagement individuel⁸ des producteurs proches des aires protégées. La fiche d'engagement est un moyen d'inciter les producteurs à leurs responsabilités éthiques et morales de s'impliquer à la sauvegarde des zones tampons forestières dans le département d'Abengourou et environnants.

Le fondement de l'engagement individuel repose sur l'identification des besoins qui pourraient favoriser le bon rendement agricole des plantations actuelles sans étendre celles-ci vers les aires protégées. Il contribue à mener un travail de proximité de sorte à mettre en exergue la particularité et les difficultés de chaque producteur. C'est par conséquent, un moyen de prise en charge structurelle des producteurs proches des aires protégées en vue de trouver une solution pertinente à leurs attentes d'une part et annihiler toutes velléités d'infiltration des aires protégées d'autre part.

A travers la fiche d'engagement individuel, c'est un travail collaboratif entre la coopérative et ses producteurs dans la recherche de solutions communes pouvant contribuer à la sauvegarde des aires protégées. Cela montre aussi la considération partenariale de la coopérative pour ses producteurs, qui quoique dans les zones tampons ne sont pas blâmés, ni rejetés, mais associés au processus de recherche de solutions durables.

6.2. Présentations et analyses des engagements pris par les producteurs proches des aires protégées dans la zone d'intervention de CAMAYE

Les enquêtes de terrain et l'atelier d'élaboration du plan d'action ont permis d'identifier les facteurs qui peuvent contribuer à la préservation des zones tampons des forêts classées du département d'Abengourou. Autrement dit les

⁸ Les fiches d'engagement sont jointes à l'annexe du document

engagements des producteurs mettent en avant les appuis divers qui contribueraient à éviter l'extension des plantations vers les zones tampons forestières. Il s'agit des activités identifiées par les planteurs aussi bien proches des zones tampons qu'en dehors⁹ de sorte à constituer des moyens de maximisation de leurs revenus agricoles. En effet, le constat est que les producteurs étendent leurs champs dans les forêts classées dans le but d'avoir plus de productions et donc plus de revenus financiers. L'augmentation de leurs sources de revenus permettrait d'éviter l'infiltration des zones tampons des forêts classées du département d'Abengourou.

Ces moyens d'accroître les revenus sont de deux types et sont en lien avec le domaine agricole : Les activités techniques relatives aux plantations actuelles et les activités de formation. Contrairement aux coopératives ECAM et ECAKOOG, les activités de diversification sont une réalité appliquée à CAMAYE avec le café, l'hévéa, le palmier à huile et les vivriers.

- Les activités techniques : elles sont portées sur les plantations actuelles. Il s'agit d'identifier les problèmes que rencontrent ces producteurs et qui freinent l'optimisation du rendement agricole. Il s'agit des problèmes tels que le manque de main d'œuvre, le manque de produits phyto sanitaires ou intrants, le remplacement des plants de cacaoyers, les maladies qui attaquent les plants comme celle de swollen shoot, etc.)
- Les activités de formation et de renforcement des capacités : elles portent sur l'éducation des producteurs aux lois qui encadrent l'exploitation des forêts, les procédures de certification, les procédures d'audits des coopératives, l'acquisition de compétences de prise en charge des plantations, etc.

Ces différents axes d'activités constitueront la toile de fond du processus de préservation des zones tampons des forêts classées du département d'Abengourou.

⁹ Nous avons porté aussi notre intérêt sur les producteurs hors des zones tampons parce qu'ils peuvent rencontrer les mêmes difficultés que ceux proches des zones tampons. Lesquelles difficultés peuvent plus tard les conduire à infiltrer les zones tampons. En les interrogeant, nous sommes dans une logique anticipatrice et préventive des risques d'infiltrations des zones tampons.

6.3. Plan d'action des producteurs de la coopérative CAMAYE

| Activités | Indicateurs | 2023 ¹⁰ | | 2024 | | | | 2025 | | | | 2026 | | Coûts | Taux d'approbation de l'activité par les producteurs à proximité de la zone tampon % | Partenaires | Observations |
|---|---|--------------------|---|------|---|---|---|------|---|---|---|------|---|-------|--|--------------------------------------|--------------|
| | | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | | | | |
| Appuis techniques en vue de l'amélioration de la productivité | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Approvisionnement en intrants (produits de traitement des champs, produits phyto sanitaire, engrais bios) | Types d'intrants et quantités ¹¹ | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | 100% | CAMAYE et ses partenaires techniques | |
| Amélioration de la qualité des sols | Analyse de la qualité des sols agricoles | | x | x | | | | x | x | | | x | x | | 60% | Structures spécialisées | |
| Arrachage des plants atteints par la maladie Swollen shoot | Nombre d'ha | | x | | x | | x | | x | | x | | x | | 100% | CAMAYE, FAITRAIDE, ANADER | |
| Replantation / vieillissement des | Nombre d'ha (équivalent au | | x | | | x | | | | x | | | x | | 60% | Les producteurs, | |

¹⁰ Année divisée en 4 trimestres

¹¹ A déterminer en fonction des besoins, notamment les intrants bios (à lister avec les producteurs présents)

| Activités | Indicateurs | 2023 ¹⁰ | | 2024 | | | | 2025 | | | | 2026 | | Coûts | Taux d'approbation de l'activité par les producteurs à proximité de la zone tampon % | Partenaires | Observations |
|--|---------------------------------|--------------------|---|------|---|---|---|------|---|---|---|------|---|-------|--|---------------------|--------------|
| | | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | | | | |
| plants | nombre ci-avant) | | | | | | | | | | | | | | | ANADER, CAMAYE | |
| Redynamisation des comités d'entraides mis en place (arrachage des mauvaises herbes, écabossage, ect.) | Nombre de comités fonctionnels | | x | | x | | x | | X | | x | | x | | 70% | CAMAYE | |
| Lutte contre le problème d'ombrage / tailler les plantations | Superficies entretenues | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | | 100% | Applicateurs CAMAYE | |
| Groupes d'applicateurs pour le traitement des plantations | Nombre d'équipes fonctionnelles | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | | 100% | Applicateurs CAMAYE | |
| Renforcement des capacités | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Formation aux BPA | Nombre de | | x | | | x | | | x | | | | x | | 100% | RESPONSABLE | Adresser une |

| Activités | Indicateurs | 2023 ¹⁰ | | 2024 | | | | 2025 | | | | 2026 | | Coûts | Taux d'approbation de l'activité par les producteurs à proximité de la zone tampon % | Partenaires | Observations |
|---|--|--------------------|---|------|---|---|---|------|---|---|---|------|---|-------|--|--|--------------------------------------|
| | | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | | | | |
| | sessions, nombre de participants | | | | | | | | | | | | | | | CAMAYE & ANADER, AVSF | requête aux partenaires exportateurs |
| Formation sur les Bonnes Pratiques Environnementales (BPE) | Nombre de sessions, nombre de participants | | x | | | x | | | x | | | | x | | 100% | RESPONSABLE CAMAYE & ANADER, AVSF | |
| Formation sur les Bonnes Pratiques Sociales (BPS) : lutte contre le travail des enfants | Nombre de sessions, nombre de participants | | x | | | x | | | x | | | | x | | 100% | RESPONSABLE CAMAYE & ANADER, AVSF, PROGRESSO | |
| Formation sur le code forestier | Nombre de sessions, nombre de participants | | x | | | x | | | x | | | | x | | 100% | SODEFOR et eaux et forêts | |
| Formation sur l'agro-foresterie | Nombre de sessions, nombre de participants | | x | | | x | | | x | | | | x | | 100% | SODEFOR | |

| Activités | Indicateurs | 2023 ¹⁰ | | 2024 | | | | 2025 | | | | 2026 | | Coûts | Taux d'approbation de l'activité par les producteurs à proximité de la zone tampon % | Partenaires | Observations | | |
|---|--|--------------------|---|------|---|---|---|------|---|---|---|------|---|-------|--|-------------|--------------|---|--|
| | | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | | | | | | |
| Formation sur les types d'engrais et de produits phyto adéquats (produits bios) | Nombre de sessions, nombre de participants | | x | | | x | | | | x | | | | | x | | 100% | CAMAYE et les partenaires techniques (PROGRESSO, AVSF, FAIRTRADE, ANADER) | |
| Formation sur l'entretien de la qualité des sols | Nombre de sessions, nombre de participants | | | x | | | | | | x | | | | | x | | 100% | CAMAYE et ses partenaires spécialisées | |
| Formation sur les différents types de tailles des plants | Nombre de sessions, nombre de participants | | | x | | | | | | x | | | | | x | | 100% | ANADER, CAMAYE et ses partenaires | |
| Formation sur la prévention de la maladie de swollen shoot | Nombre de sessions, nombre de participants | | | x | | | | | | x | | | | | x | | 100% | ANADER, CAMAYE et ses partenaires | |
| Formation sur la reconnaissance de la maladie de | Nombre de sessions, nombre de participants | | | x | | | | | | x | | | | | x | | 100% | ANADER, CAMAYE et ses | |

| Activités | Indicateurs | 2023 ¹⁰ | | 2024 | | | | 2025 | | | | 2026 | | Coûts | Taux d'approbation de l'activité par les producteurs à proximité de la zone tampon % | Partenaires | Observations |
|---|--|--------------------|---|------|---|---|---|------|---|---|---|------|---|-------|--|-----------------------------------|--------------|
| | | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | | | | |
| swollen shoot | de participants | | | | | | | | | | | | | | | partenaires | |
| Formation sur la conduite des pépinières | Nombre de sessions, nombre de participants | | | x | | | x | | | x | | | x | | 100% | ANADER, CAMAYE et ses partenaires | |
| Formation sur la replantation | Nombre de sessions, nombre de participants | | | x | | | x | | | x | | | x | | 100% | ANADER, CAMAYE et ses partenaires | |
| Formation sur le suivi des prix bords champs de Cacao | Nombre de sessions, nombre de participants | | x | | | x | | | | | | | x | | 100% | Conseil CC | |
| Formation sur les textes fonciers et forestiers | Nombre de sessions, nombre de participants | | | x | | | | x | | | | | x | | 100% | Ministère de l'agriculture | |
| Formation sur la gestion des revenus et l'épargne | Nombre de sessions, nombre de participants | | x | | | | | x | | | | | x | | 100% | Des structures spécialisées | |

| Activités | Indicateurs | 2023 ¹⁰ | | 2024 | | | | 2025 | | | | 2026 | | Coûts | Taux d'approbation de l'activité par les producteurs à proximité de la zone tampon % | Partenaires | Observations |
|---|--|--------------------|---|------|---|---|---|------|---|---|---|------|---|-------|--|--|--------------|
| | | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | | | | |
| Formation sur les AVEC | Nombre de sessions, nombre de participants | | x | | | | x | | | | | | x | | 100% | CAMAYE et ses partenaires spécialisées | |
| Les champs écoles (pomper un champ, tailler le champ, séchage de cacao) | Nombre de CEP installés | | x | | x | | x | | | x | | | x | | 100% | CAMAYE | |
| Formation sur l'entreprenariat (l'auto financement) | Nombre de sessions, nombre de participants | | | | x | | | | | | | | x | | 100% | Partenaires de CAMAYE | |

Source : Enquête, Mai 2023

CONCLUSION

Cette étude sur le diagnostic participatif des producteurs situés auprès des zones tampons des forêts classées dans la zone d'intervention de CAMAYE a porté sur des points essentiels, à savoir :

- La présentation de la coopérative ;
- La description des forêts classées de la zone d'intervention de CAMAYE ;
- Le rapport entre les producteurs et ces forêts classées ;
- Les méthodes de préservation des zones tampons forestiers ;

- La recherche de solutions alternatives pour renforcer la protection des zones tampons des forêts classées du département d'Abengourou ;
- L'engagement des producteurs dans la préservation des zones tampons.

L'intérêt de l'étude à travers ces différents points est de contribuer à réduire l'intrusion des producteurs de la coopérative CAMAYE dans les forêts classées situées dans l'espace d'intervention de la coopérative.

Il ressort de l'étude que les producteurs proches des aires protégées connaissent l'importance de celles-ci en général et des forêts classées en particulier. Mais cela ne les empêche pas d'y étendre leurs plantations. Ce paradoxe est lié à la recherche de l'accroissement des revenus dû à la cherté de la vie, la faiblesse des politiques de sensibilisation des producteurs, le déficit de collaboration entre les entités locales (coopératives, communautés, autorités administratives, etc.).

Le constat majeur est la propension des producteurs à étendre leurs plantations vers ces forêts classées. C'est pourquoi, la recommandation clé est d'intensifier les mesures qui impliquent ces producteurs à la recherche de solutions durables.

De manière opérationnelle, il s'agit en termes de recommandation de :

- Appuyer les producteurs à accroître leurs sources de revenus à travers l'amélioration des rendements des plantations actuelles et des formations en matière de gestion agricole ;
- Renforcer la collaboration entre les parties prenantes concernées par la préservation des forêts classées ;
- Renforcer les campagnes de sensibilisation des producteurs.
- Inciter les parties prenantes (CAMAYE, les autorités publiques et les partenaires privées) à s'approprier le plan d'action et sa mise en œuvre ;
- Encadrer les producteurs à pratiquer l'agroforesterie et observer les Bonnes Pratiques Agricoles (BPA)

ANNEXE

A- GUIDE D'ENTRETIEN

1- Présentation de la coopérative CAMAYE

- Historique de la Coopérative (date de création, les fondateurs, localisation dans la localité, présentation des sections de la coopérative,)
- Les textes qui régissent son fonctionnement (statuts règlement intérieur, acte de déclaration d'OP)
- Zone d'intervention de la coopérative (les villages, les forêts classées, ect.)
- Critères d'enregistrement de producteurs en tant que membre de la coopérative (en tenant compte des critères de certification)
- Les activités agricoles de base dans la zone d'intervention
- Présentation de l'équipe dirigeante de la coopérative
- Rapport avec les autres coopératives de la localité (activités communes, les actions liées aux aires protégées, les activités de renforcement des capacités des membres, ect.)
- Les partenaires communautaires (groupement de femmes, de jeunes, associations) et les activités réalisées avec ou pour ces groupements
- Les partenaires étatiques de la coopérative (structures de l'Etat comme SODEFOR, ANADER, les eaux forêts) et les activités réalisées
- Les partenaires techniques (ONG internationales, entreprises privées, associations, ect.) les activités réalisées
- Partenaires commerciaux et financiers de la coopérative
- Les difficultés rencontrées par la coopérative

2- Etats de lieux sur les aires protégées dans la zone d'intervention de CAMAYE

- Définition locale d'une aire protégée
- Nombre d'aire protégée dans la zone
- Représentations liées aux aires protégées de la localité
- Rôles des aires protégées dans l'environnement
- La sécurisation des aires protégées (acteurs, moyens, actions de protection, ect.) dans la sous-préfecture
- Les difficultés liées à la sécurisation des aires protégées
- Les sources de menaces des aires protégées (producteurs, braconniers, ect.)

3- Activités agricoles à proximité des aires protégées de la zone d'intervention de CAMAYE

- Depuis quand les producteurs ont commencé à cultiver à proximité des aires protégées ?
- Quelles ont été les réactions des autorités vis-à-vis des premiers occupants des aires protégées (à l'intérieur comme à proximité) ?

- Pourquoi les producteurs cultivent-ils à proximité des aires protégées (terres riches en engrais, espaces incontrôlés par les autorités, pauvreté économique, meilleur rendement agricole, ect) ?
- Comment font-ils pour avoir accès aux terres à proximité des aires protégées ? / Comment se sont-ils retrouvés à proximité des aires protégées ?
- Quelles sont les cultures agricoles qu'ils réalisent à proximité des aires protégées ?
- Pourquoi des producteurs retournent dans les aires protégées ?

4- Mesures de protection des zones tampons des aires protégées

- Que sont les actions qui ont déjà été menées dans la localité ou par la coopérative et ses partenaires pour la protection des aires protégées (sensibilisation des producteurs et autres parties prenantes, exclusions de producteurs de la coopérative, ect)
- Quels sont les effets des producteurs exclus sur la lutte contre l'extension des plantations à proximité des aires protégées ? (Cela découragent-ils les autres ?)
- Que deviennent les producteurs exclus de la coopérative ? (ont-ils recours à des coopératives concurrentes ou des acheteurs informels, arrêtent-ils de cultiver dans les aires protégées, ect.
- Parlez-nous de vos résultats de protection des aires protégées
- Que faut-il faire pour empêcher les producteurs situés à proximité des aires protégées d'étendre leurs plantations ?
- Selon vous quelles sont vos solutions adéquates pour éviter les plantations à proximité des aires protégées ?
- Quelles sont les activités économiques que vous proposez comme alternatives aux phénomènes d'extension des plantations cacaoyères (AGR souhaitées) ? et pourquoi ces activités ?
- Quels rôles peuvent jouer les producteurs dans la protection des aires de la localité ?
- En tant que producteurs quels engagements pouvez-vous prendre pour la protection des aires protégées ?
- Que voulez-vous comme appui/accompagnement (octroi d'autres terres, intrants, AGR, reconversion, ect.) pour le respect de votre engagement à ne pas cultiver/ étendre votre plantation à proximité des aires protégées ?

B- QUESTIONNAIRE

| IDENTIFICATION | | |
|----------------|--|-----------------------------------|
| O.1 | Nom de l'enquêteur : | |
| O.2 | Date de l'enquête |/...../2023 |
| O.3 | Heure début de l'enquête : |H.....minutes |
| O.4 | Heure de fin de l'enquête (mettre à la fin du questionnaire) : |H.....minutes |
| O.5 | Code enquêteur | Pré-enregistrer |
| O.6 | Région | Pré-enregistrer |
| O.7 | Département | Pré-enregistrer |
| O.8 | Sous-préfecture | pré-enregistre |
| O.9 | Village | pré-enregistrer (envoyer à Sanou |
| O.10 | Section de la coopérative concernée : | pré-enregistrer (envoyer à Sanou) |
| O.11 | GPS (Prendre à la fin du questionnaire) | |

SECTION A: CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES PRODUCTEURS

| | N° | VARIABLES | REPONSES / MODALITES DE REPONSES | cocher / préciser | Saut/Filtre |
|---|-----|-------------------|---|-------------------|--------------------------|
| 1 | A.1 | Nom | | | |
| 2 | A.2 | Prénoms | | | |
| 3 | A.3 | Sexe | Homme Femme | Choix unique | |
| 4 | A.4 | Date de naissance |/...../..... | | |
| 5 | A.5 | Lieu de naissance | | | |
| 6 | A.6 | Nationalité | Ivoirien Burkinabè Malien Ghanéen Autre | Choix Unique | Si A.6 <> Ivoirien → A.7 |

| | | | | | |
|-------|------|---|--|----------------------|-----------------------------|
| 7 | A.7 | Si autre Nationalité, Précisez | | Ecrire la réponse | |
| 8 | A.8 | Ethnie | Baoulé | Choix unique | |
| | | | Agni | | |
| | | | Malinké | | |
| | | | Koulango | | |
| | | | Dioula | | |
| | | | Akyé | | |
| | | | Abbey | | |
| | | | Bété | | |
| Autre | | | | | |
| 9 | A.9 | Si autre Ethnie, Précisez | | Ecrire la réponse | |
| 10 | A.10 | Religion | Chrétien | Choix Unique | |
| | | | Musulman | | |
| | | | Animiste | | |
| | | | Sans religion | | |
| 11 | A.11 | Situation matrimoniale | Célibataire | Choix Unique | |
| | | | Concubinage | | |
| | | | Marié (e) | | |
| | | | Veuf (ve) | | |
| | | | Divorcé (e) | | |
| 12 | A.12 | Niveau d'étude | Aucun | Choix Unique | |
| | | | Primaire | | |
| | | | Secondaire 1 ^{er} cycle | | |
| | | | Secondaire second cycle | | |
| | | | Post-secondaire (BAC+1 / BAC+2 / BTS) | | |
| | | | Universitaire (au moins la licence /BAC+3) | | |
| 13 | A.13 | Le diplôme le plus élevé obtenu | Aucun | Choix Unique | Si A.13 () Aucun A.14 |
| | | | CEPE | | |
| | | | BEPC | | |
| | | | BAC ou équivalent | | |
| | | | DEUG ou équivalent | | |
| | | | Licence | | |
| | | | Maitrise ou équivalent | | |
| | | | Master ou équivalent | | |
| | | | Doctorat | | |
| 14 | A.14 | Si, Aucun diplôme, habileté à savoir lire et écrire | Oui | Choix Unique | |
| | | | Non | | |
| 15 | A.15 | Nombre d'enfants | 0 | Choix Unique | |
| | | | Entre 1 et 3 | | |
| | | | Entre 4 et 6 | | |
| | | | Entre 7 et 9 | | |
| | | | Entre 10 et 13 | | |
| | | | Entre 14 et 16 | | |
| | | | Plus de 17 | | |

| | | | | | |
|----|------|------------------------------|----------------|--------------|--|
| 16 | A.16 | Nombre de personnes à charge | 0 | Choix Unique | |
| | | | Entre 1 et 5 | | |
| | | | Entre 6 et 10 | | |
| | | | Entre 11 et 15 | | |
| | | | Entre 16 et 20 | | |
| | | | Plus de 20 | | |

SECTION B: PARCELLES AGRICOLES, CULTURES ET PRODUCTIONS AGRICOLES

| | N° | VARIABLES | REPONSES / MODALITES DE REPONSES | cocher / préciser | Saut/Filtre |
|---|-----|---|----------------------------------|---|--|
| 1 | B.1 | Statut d'occupation de la terre | Propriétaire | Choix Unique | |
| | | | Locataire | | |
| | | | Occupation provisoire | | |
| | | | Concession familiale | | |
| 2 | B.2 | Disposez-vous d'un titre foncier? | Oui | Choix Unique | |
| | | | Non | | |
| 3 | B.3 | Depuis quelle année êtes-vous installés autour de la forêt? | Moins d'1 an | Choix Unique | |
| | | | Entre 1 et 3 ans | | |
| | | | Entre 4 et 6 ans | | |
| | | | Entre 7 et 9 ans | | |
| | | | Plus de 10 1NS | | |
| 4 | B.4 | Mode d'acquisition de la parcelle | Achat | Choix Unique | |
| | | | Héritage | | |
| | | | Location | | |
| | | | Métayage | | |
| | | | Squattage | | |
| 5 | B.5 | Culture(s) de rente pratiquée(s) | Culture 1:Cacao | Choix multiple par ordre hiérarchique | |
| | | | Culture 2:Café | | |
| | | | Culture 3:Hevea | | |
| | | | Culture 4 : Anacarde | | |
| | | | Culture 5 : Palmier à huile | | |
| 6 | B.6 | Superficies des Culture(s) pratiquée(s) | Culture 1:..... | Ecrire la superficie de chaque culture choisie en B.5 | Prédefinir les superficies Moins d'1 ha Entre 1 et 3 ha Entre 4 et 6h |
| | | | Culture 2:..... | | |
| | | | Culture 3:..... | | |
| | | | Culture 4 | | |
| | | | Culture 5 : | | |

| | | | | | |
|----|------|--|-------------------|--|--|
| | | | | | Entre 6 et 9 ha Plus de 10 ha |
| 7 | B.7 | Date de mise en place de la plantation | Culture 1:..... | Ecrire la date de chaque culture choisie en B.5 | Calendrier année ou le calendrier classique en définissant le jour et mois et 01/01 |
| | | | Culture 2:..... | | |
| | | | Culture 3:..... | | |
| | | | Culture 4 : | | |
| | | | Culture 5 : | | |
| 8 | B.8 | Production en Tonnes en 2021 | Culture 1:..... | Ecrire la production en tonne de chaque culture choisie en B.5 | Prédéfinir Moins d'1 tonne ; entre 1 et 3 tonnes, entre 4 et 6 tonnes, entre 7 et 9 tonnes et plus de 10 tonnes |
| | | | Culture 2:..... | | |
| | | | Culture 3:..... | | |
| | | | Culture 4 : | | |
| | | | Culture 5 | | |
| 9 | B.9 | Production en Tonnes en 2020 | Culture 1:..... | Ecrire la production en tonne de chaque culture choisie en B.5 | Prédéfinir Moins d'1 tonne ; entre 1 et 3 tonnes, entre 4 et 6 tonnes, entre 7 et 9 tonnes et plus de 10 tonnes |
| | | | Culture 2:..... | | |
| | | | Culture 3:..... | | |
| | | | Culture 4 : | | |
| | | | Culture 5 : | | |
| 10 | B.10 | Production en Tonnes en 2019 | Culture 1:..... | Ecrire la production en tonne de chaque culture | Prédéfinir Moins d'1 tonne ; entre 1 et 3 |
| | | | Culture 2:..... | | |
| | | | Culture 3:..... | | |
| | | | Culture 4 : | | |
| | | | Culture 5 | | |

| | | | | | |
|----|------|---|---|----------------|---|
| | | | | choisie en B.5 | tonnes, entre 4 et 6 tonnes, entre 7 et 9 tonnes et plus de 10 tonnes |
| 11 | B.11 | A quelle distance de votre habitation se trouve votre parcelle de cacao (en KM)? | Moins de 5 km Entre 6 et 10 Km Entre 11 et 15 km Entre 16 et 20 km Plus de 20 km | Choix unique | |
| 12 | B.12 | Par quel moyen de transport vous rendez-vous à votre plantation de cacao ? | A pieds A vélo A moto En voiture | Choix unique | |
| 13 | B.13 | Selon le moyen de transport utilisé, en combien de temps (en min) parcourez-vous la distance entre votre lieu d'habitation et votre plantation de cacao ? | Moins de 30 min Entre 31 et 60 min Entre 1 heure et 1 heure 30 min Entre 1 heure 31 min et 2 heures Entre 2 heures 01 min et 2 heures 30 min Plus de 2 heures 31 min | Choix unique | |
| 14 | B.14 | Distance entre la plantation et la zone Tampon de la forêt classée | Moins de 2 km Entre 2 et 5 km Plus de 5 km | Choix unique | |

SECTION C: DIAGNOSTIC D'INSTALLATION DES PLANTATIONS ET PERSPECTIVES

| | N° | VARIABLES | REPONSES / MODALITES DE REPONSES | cocher / préciser | Saut/Filtre |
|---|-----|--|----------------------------------|-------------------|--------------|
| 1 | C.1 | Êtes-vous satisfait de vos terres actuelles? | Oui Non | Choix Unique | Si Non → C.3 |
| 2 | C.2 | Si oui, Si vous avez l'opportunité d'avoir des terres ailleurs seriez-vous | Pas intéressé Intéressé | Choix unique | |

| | | intéressés? | Très intéressé | | |
|----------|------------|---|---|-------------------|--------------------|
| 3 | C.3 | Si non, êtes-vous à la recherche de terre cultivable ? | Oui | Choix unique | Si Oui () C.4 |
| | | | Non | | Si Non → C.5 |
| 4 | C.4 | Si oui, pourquoi? | | Ecrire la réponse | |
| 5 | C.5 | Si non, pourquoi? | | Ecrire la réponse | |
| 6 | C.6 | Mode de vente de la production | A la coopérative CAMAYE Autres coopératives Aux pisteurs Autres, | Choix multiples | Si Autre () C.7 |
| 7 | C.7 | Si Autre, à préciser | | Ecrire la réponse | |
| 8 | C.8 | Pourquoi êtes-vous venus vous installer autour de la forêt? | Recherche de bonne terre | Choix multiples | Si Autre () C.8 |
| | | | Accès facile | | |
| | | | Cout élevé des parcelles environnantes | | |
| | | | Autre | | |
| 9 | C.9 | Si autre, à préciser | | Ecrire la réponse | |
| | | | | | |

Image 4 : Liste de présences des participants à l'étude qualitative



ATELIER D'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE PRESERVATION DES AIRES PROTEGEES

23/05/2023

Abengourou, Coopérative CAMAYE - Samedi 27 Mai 2023

LISTE DE PRESENCE DES PRODUCTEURS

| N°. | NOM & PRENOM (S) | SECTION DE LA COOPERATIVE | TELEPHONE | EMARGEMENT |
|-----|--------------------------------------|---------------------------|-----------------|-------------|
| 01 | Bonzou Ewui | Koitienkro | 0709 4040 67 | [Signature] |
| 02 | Kouadi Oï Kouadi Kouadi Oï Kouadi | Koitienkro | 0710 6240 38 | [Signature] |
| 03 | Koffi Ebrohie | Koitienkro | 0702 4929 41 | [Signature] |
| 04 | Koublan Kouadi N'Goran | Koitienkro | 077936 2217 | [Signature] |



ATELIER D'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE PRESERVATION DES AIRES PROTEGEES

23/05/2023

Abengourou, Coopérative CAMAYE - Samedi 27 Mai 2023

LISTE DE PRESENCE DES PRODUCTEURS

| N°. | NOM & PRENOM (S) | SECTION DE LA COOPERATIVE | TELEPHONE | EMARGEMENT |
|-----|------------------------|---------------------------|----------------|-------------|
| 01 | Messou Brou Solange | Koitienkro | 070850 7581 | [Signature] |
| 02 | Manizan N'DA | Koitienkro | 070788 1491 | [Signature] |
| 03 | Assoua Akoua | Koitienkro | 075907 2879 | [Signature] |
| | | | | |



ATELIER D'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE PRESERVATION DES AIRES PROTEGEES

23/05/2023

Abengourou, Coopérative CAMAYE - Samedi 27 Mai 2023

LISTE DE PRESENCE DES PRODUCTEURS

| N°- | NOM & PRENOM (S) | SECTION DE LA COOPERATIVE | TELEPHONE | EMARGEMENT |
|-----|------------------|---------------------------|-----------------|------------|
| 05 | Salif Moussa | KOITIENKRO | 0798 3736 34 | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |



« LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES PRODUCTEURS SITES A PROXIMITE DES AIRES PROTEGEES DE LA COOPERATIVE CAMAYE D'ABENGOUROU »

DATE :

LISTE DE PRESENCE

| N° | NOM & PRENOM (S) | SECTION DE LA COOPERATIVE | TELEPHONE | EMARGEMENT |
|----|-------------------------|--|----------------|------------|
| ① | E. PAKAN AKIOTI | Structure : ZARAKROU Fonction : Chefferie | 0709 057734 | |
| ② | KANE Souleymane | Structure : Zarakrou Fonction : Chefferie | 0544 527531 | |
| ③ | ENTEN EHOUSOU Sulas | Structure : Zarakrou Fonction : Chefferie | 0707 345448 | |
| ④ | Zhorson Brodior Bernard | Structure : Zarakrou Fonction : Zarakrou | 07-07-64-13-32 | |
| ⑤ | | Structure : Fonction : | | |



ATELIER D'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE PRESERVATION DES AIRES PROTEGEES

Abengourou, Coopérative CAMAYE - Samedi 27 Mai 2023

LISTE DE PRESENCE DES PRODUCTEURS

| N°. | NOM & PRENOM (S) | SECTION DE LA COOPERATIVE | TELEPHONE | EMARGEMENT |
|-----|-----------------------------------|---------------------------|----------------|------------|
| | KOUADIO ADOU. S | CAMAYE ZARAVOU | 07-09-32-9607 | Kuy |
| | KOUAKOU ADJE PIERRE | CAMAYE " | 07495330 18 | ADJE |
| | MIDA DATHIA TATHIA RODRIGUE | CAMAYE " | 0556810767 | J. |
| | KABLAN MARCELIN | CAMAYE " | 0143479683 | M |



ATELIER D'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE PRESERVATION DES AIRES PROTEGEES

Abengourou, Coopérative CAMAYE - Samedi 27 Mai 2023

27 10



LISTE DE PRESENCE DES PRODUCTEURS

| N°. | NOM & PRENOM (S) | SECTION DE LA COOPERATIVE | TELEPHONE | EMARGEMENT |
|-----|------------------------------|---------------------------|-----------|------------|
| | YAO AMOUA Solange | ZARAVOU | | + |
| | KABLAN KOUASSI BERNADETTE | " " | | + |
| | | | | |
| | | | | |

**« LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES PRODUCTEURS SITUÉS À PROXIMITÉ DES AIRES PROTÉGÉES
 DE LA COOPÉRATIVE CAMAYE D'ABENGOUROU »**

DATE :


LISTE DE PRÉSENCE

| N° | NOM & PRENOM (S) | SECTION DE LA COOPÉRATIVE | TELEPHONE | EMARGEMENT |
|----|-----------------------------|-----------------------------------|---------------|---|
| | KOBENAN AKA | Structure : Fonction : Notable | |  |
| | ADOU BOUSSOUAN BENSAÏMIN | Structure : Fonction : Notable | 0554-92-55-27 |  |
| | | Structure : Fonction : | | |
| | | Structure : Fonction : | | |
| | | Structure : Fonction : | | |

**« LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES PRODUCTEURS SITUÉS À PROXIMITÉ DES AIRES PROTÉGÉES
 DE LA COOPÉRATIVE CAMAYE D'ABENGOUROU »**

DATE :

LISTE DE PRÉSENCE DES RESPONSABLES CAMAYE

| N° | NOM & PRENOM (S) | FONCTION | TELEPHONE | EMARGEMENT |
|----|-------------------|---------------------------------|-----------|---|
| | ADOU AMOAN ZUSANE | Présidente des Femme Zaranou | |  |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |



« LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES PRODUCTEURS SITES A PROXIMITE DES AIRES PROTEGEES
DE LA COOPERATIVE CAMAYE D'ABENGOUROU »

DATE : 22.05.2023

LISTE DE PRESENCE DES RESPONSABLES CAMAYE

| N° | NOM & PRENOM (S) | FONCTION | TELEPHONE | EMARGEMENT |
|----|------------------|-----------------------------|--------------|------------|
| | KONAN KOUAME | DIRECTEUR GENERAL CAMAYE | 067139204 | |
| | GNOGBO RACHEL | Coordinatrice camayé 2 | 054690241 | |
| | NIAMEN ETIBOA | ADG kio | 07 4832 4650 | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |



« LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES PRODUCTEURS SITES A PROXIMITE DES AIRES PROTEGEES
DE LA COOPERATIVE CAMAYE D'ABENGOUROU »

DATE : 23.05.2023

LISTE DE PRESENCE

| N° | NOM & PRENOM (S) | SECTION DE LA COOPERATIVE | TELEPHONE | EMARGEMENT |
|----|-----------------------------|---|----------------|------------|
| 01 | N'DA Kouassi Etienne | Structure : Koitienkro Fonction : Chef du village | 074906 6049 | |
| | KOUA MALICK FRANCOIS | Structure : Koitienkro Fonction : President des Jeunes | 07073339 34 | |
| | Messou Bron Adja Solange | Structure : Koitienkro Fonction : Présidente femme | 070850 7581 | |
| | Amon Komoe Jean | Structure : Bokakokoro Fonction : Notable | 054533 1864 | |
| | | Structure : | | |
| | | Fonction : | | |



ATELIER D'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE PRESERVATION DES AIRES PROTEGEES

Abengourou, Coopérative CAMAYE - Samedi 27 Mai 2023

LISTE DE PRESENCE DES PRODUCTEURS

| N°. | NOM & PRENOM (S) | SECTION DE LA COOPERATIVE | TELEPHONE | EMARGEMENT |
|-----|------------------------------|---------------------------|--------------|------------|
| | Angaman ASSO | | 0594-233369 | |
| | AESSELE AHOUYAH CHRISTINE | | 05-54-839441 | |
| | ETIEN | | | |
| | KOUADIO GNANKON | | | |



ATELIER D'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE PRESERVATION DES AIRES PROTEGEES

Abengourou, Coopérative CAMAYE - Samedi 27 Mai 2023 - 25/05/2023

LISTE DE PRESENCE DES PRODUCTEURS

| N°. | NOM & PRENOM (S) | SECTION DE LA COOPERATIVE | TELEPHONE | EMARGEMENT |
|-----|--------------------------|---------------------------|----------------|------------|
| | NGUESSAN ETIEN | | 0101554778 | |
| | ISSA ABOU BAKAR | | 0506984066 | |
| | KONAN Kouame Lucien | | 05458490 48 | |
| | KOUASSI Kouame EUGENE | | 0545938630 | |



ATELIER D'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE PRESERVATION DES AIRES PROTEGEES

Abengourou, Coopérative CAMAYE - Samedi 27 Mai 2023

LISTE DE PRESENCE DES PRODUCTEURS

| N°- | NOM & PRENOM (S) | SECTION DE LA COOPERATIVE | TELEPHONE | EMARGEMENT |
|-----|-------------------------|---------------------------|--------------------------|------------|
| | KOFFI BOU ABOU | | 0545974757 0787475738 | |
| | Boko ELWA AKA BENJAMIN | BOKA KOKORE | 0505 45 82 34 | |
| | FEBIEKRA KOUAKOU ANICET | | 0566932769 | |
| | | | | |



ATELIER D'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE PRESERVATION DES AIRES PROTEGEES

Abengourou, Coopérative CAMAYE - Samedi 27 Mai 2023

LISTE DE PRESENCE DES PRODUCTEURS

| N°- | NOM & PRENOM (S) | SECTION DE LA COOPERATIVE | TELEPHONE | EMARGEMENT |
|-----|------------------|---------------------------|----------------|------------|
| | N'GOUAN CONSTANT | ZARANDOU | 01-03-15-37-30 | |
| | KOUADIO ADOM. S | ZARANDOU | 07-09-32-96-07 | |
| | | | | |
| | | | | |



ATELIER D'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE PRESERVATION DES AIRES PROTEGEES

Abengourou, Coopérative CAMAYE - Samedi 27 Mai 2023

LISTE DE PRESENCE DES PRODUCTEURS

| N°- | NOM & PRENOM (S) | SECTION DE LA COOPERATIVE | TELEPHONE | EMARGEMENT |
|-----|--------------------------|---------------------------|------------|------------|
| | BOA MEA | CAMAYE | 0709408404 | |
| | TOURE Kouassi SEYDOU | CAMAYE | 0163951174 | |
| | KOUADIO Koffi RAYMOND | CAMAYE | 0777772319 | |
| | NGOUAN Constant | CAMAYE | 0103153739 | |



ATELIER D'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE PRESERVATION DES AIRES PROTEGEES

Abengourou, Coopérative CAMAYE - Samedi 27 Mai 2023

LISTE DE PRESENCE : RESPONSABLES CAMAYE ET CONSULTANTS COFED

| N° | NOM & PRENOM (S) | STRUCTURE / DEPARTEMENT | FONCTION | ADRESSES | EMARGEMENT |
|----|------------------|-------------------------|----------|---|------------|
| 01 | KOUAN KOUAME | CAMAYE | UG | Cél. : 0767139204 Mail : Saint-Hippolyte Grand-Gb | |
| | | | | Cél. : | |
| | | | | Mail : | |
| | | | | Cél. : | |
| | | | | Mail : | |
| | | | | Cél. : | |
| | | | | Mail : | |



ATELIER D'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE PRESERVATION DES AIRES PROTEGEES

Abengourou, Coopérative CAMAYE - Samedi 27 Mai 2023

LISTE DE PRESENCE : RESPONSABLES CAMAYE ET CONSULTANTS COFED

| N° | NOM & PRENOM (S) | STRUCTURE / DEPARTEMENT | FONCTION | ADRESSES | EMARGEMENT |
|----|------------------|-------------------------|---------------------------|--|------------|
| 1 | GNOGBO RACHEL | CAMAYE | Coordination équité II | Cél. : 0546409441 Mail : rachelgnogbo@gmail.com | |
| 2 | MARIEN ETIENNE | CAMAYE | AGE big | Cél. : 0748344650 Mail : nicolasgmiel45@gmail.com | |
| 03 | KOUAN KOUAME | CAMAYE | DG | Cél. : 0767139204 Mail : saintfontaine@cofed.ci | |
| | | | | Cél. : Mail : | |



ATELIER D'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE PRESERVATION DES AIRES PROTEGEES

Abengourou, Coopérative CAMAYE - Samedi 27 Mai 2023

LISTE DE PRESENCE : RESPONSABLES ~~CAMAYE ET CONSULTANTS COFED~~ PRODUCTEURS

| N° | NOM & PRENOM (S) | STRUCTURE / DEPARTEMENT | FONCTION | ADRESSES | EMARGEMENT |
|----|------------------------|-------------------------|--|-----------------------------|------------|
| 01 | KOUASSI KOUAME JEAN | BOKAKOKORE | PROPRIETAIRES MONTANT RECU FOOD F | Cél. : 0565998680 Mail : | |
| 02 | KOUASSI LEON | ZARANSOU | FOOD F | Cél. : 0709256594 Mail : | |
| 03 | Etienne W'nessou | BOKAKOKORE | FOOD F | Cél. : 0101254118 Mail : | |
| | | | | Cél. : Mail : | |



« LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES PRODUCTEURS SITUÉS À PROXIMITÉ DES AIRES PROTÉGÉES
DE LA COOPÉRATIVE CAMAYE D'ABENGOUROU »

DATE :

LISTE DE PRESENCE

| N° | NOM & PRENOM (S) | SECTION DE LA COOPERATIVE | TELEPHONE | EMARGEMENT |
|----|------------------|---|----------------|------------|
| | AMON KOUGWÉ | Structure : Fonction : Notable | | |
| | AND MEA | Structure : Fonction : Notable | 05 45 24 90 42 | |
| | DIKE KOUASSI | Structure : Fonction : Notable | | |
| | KOBENAN EPONO. J | Structure : Fonction : Pr. Des Saung | 05 45 28 87 72 | |
| | AMADOU KANGA | Structure : Fonction : Notable | | |

Image 5: Fiches d'engagement individuel

FICHE D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

« DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES PRODUCTEURS SITUES A PROXIMITE DES AIRES PROTEGEES
DE LA COOPERATIVE KAMAYE D'ABENGOUROU »

SECTION : KOTIENKRO

I. IDENTIFICATION DU PLANTEUR EXCLU

a) Nom : MESSOU
b) Prénoms : BROU SOLANGE
c) Date et lieu de naissance : 15/05/1985 à KOTIENKRO
d) Nationalité : IUDORICANE
e) Localité : KOTIENKRO
f) Contact : 070850 7581

II. IDENTIFICATION AGRICOLE

a) Superficie à l'hectare : 2 Ha
b) Ancienneté sur la parcelle : PLUS DE 20 ANS
c) Cultures sur la parcelle : CACAO
d) Distance de la forêt classée : 2 km
e) Nom de la forêt classée concernée : M'BRASSIE

III. ACTIVITES DE DIVERSIFICATION

- Activité 1 : POISSONNERIE
- Activité 2 : VENTE D'ARTICLES CHAMPETRES
- Activité 3 :

IV. MODE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES DE DIVERSIFICATION

- Activité 1 : PRETS DE CAMAYE
- Activité 2 : PRETS DES PARTENAIRES
- Activité 3 :

Date : 23/05/2023

Signature :

JH

FICHE D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

« DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES PRODUCTEURS SITUÉS À PROXIMITÉ DES AIRES PROTÉGÉES
DE LA COOPÉRATIVE KAMAYE D'ABENGOUROU »

SECTION : KOTIENKRO

I. IDENTIFICATION DU PLANTEUR EXCLU

- a) Nom : KOFFI
b) Prénoms : EBROTIE
c) Date et lieu de naissance : 22/04/1988 à KOTIENKRO
d) Nationalité : IVOIRIENNE
e) Localité : KOTIENKRO
f) Contact : 0702 49 29 41

II. IDENTIFICATION AGRICOLE

- a) Superficie à l'hectare : 2 Ha
b) Ancienneté sur la parcelle : PLUS DE 10 ANS
c) Cultures sur la parcelle : CACAO, HEVEA
d) Distance de la forêt classée : A 3 KM
e) Nom de la forêt classée concernée : M'BRASSIE

III. ACTIVITES DE DIVERSIFICATION

- Activité 1 : POISSONNERIE
- Activité 2 : TRANSFORMATION D'ATTIEKE
- Activité 3 : CULTURES VIVRIERES

IV. MODE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES DE DIVERSIFICATION

- Activité 1 : PRETS DE CANTAYE
- Activité 2 : PRETS DES PARTENAIRES
- Activité 3 :

Date : 23/05/2023

Signature : CW

FICHE D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

« DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES PRODUCTEURS SITUÉS À PROXIMITÉ DES AIRES PROTÉGÉES
DE LA COOPÉRATIVE KAMAYE D'ABENGOUROU »

SECTION : BOKIAKOKORE

I. IDENTIFICATION DU PLANTEUR EXCLU

- a) Nom : BOKIO
b) Prénoms : ELLA AKA BENJAMIN
c) Date et lieu de naissance : 14/10/1993 à ZARAWOU
d) Nationalité : TUORNIENNE
e) Localité : BOKIAKOKORE
f) Contact : 0101556778

II. IDENTIFICATION AGRICOLE

- a) Superficie à l'hectare : 3 Ha
b) Ancienneté sur la parcelle : PLUS DE 10 ANS
c) Cultures sur la parcelle : CACAO, CAFE
d) Distance de la forêt classée : PLUS DE 3 km
e) Nom de la forêt classée concernée : BOSSONATIE

III. ACTIVITES DE DIVERSIFICATION

- Activité 1 : ELEVAGE DE POUCETS
- Activité 2 : PISCICULTURE
- Activité 3 : VENTE D'APPAREILS

IV. MODE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES DE DIVERSIFICATION

- Activité 1 : PRETS DE CAMAYE
- Activité 2 : PRETS DE PARTENAIRES
- Activité 3 :

Date : 25/05/2023

Signature :



FICHE D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

« DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES PRODUCTEURS SITUES A PROXIMITE DES AIRES PROTEGEES
DE LA COOPERATIVE KAMAYE D'ABENGOUROU »

SECTION : BOKAKOKORE

I. IDENTIFICATION DU PLANTEUR EXCLU

- a) Nom : KOFFI
b) Prénoms : BOA ABOU
c) Date et lieu de naissance : 22/07/1990 à BOKAKOKORE
d) Nationalité : IVOIRIENNE
e) Localité : BOKAKOKORE
f) Contact : 0545374757

II. IDENTIFICATION AGRICOLE

- a) Superficie à l'hectare : 4 Ha
b) Ancienneté sur la parcelle : PLUS 10 ANS
c) Cultures sur la parcelle : CACAO, CAFE, HEVEA
d) Distance de la forêt classée : PLUS DE 3 KM
e) Nom de la forêt classée concernée : BOSSONATIE

III. ACTIVITES DE DIVERSIFICATION

- Activité 1 : VENTE DE CARBURANT
- Activité 2 : BOUTIQUE
- Activité 3 : ELEVAGE DE POUCETS

IV. MODE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES DE DIVERSIFICATION

- Activité 1 : PRETS DE CAMAYE
- Activité 2 : PRETS DES PARTENAIRES
- Activité 3 :

Date : 25/05/2023

Signature : 

FICHE D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

« DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES PRODUCTEURS SITUÉS À PROXIMITÉ DES AIRES PROTÉGÉES
DE LA COOPÉRATIVE KAMAYE D'ABENGOUROU »

SECTION : ZARANOUI

I. IDENTIFICATION DU PLANTEUR EXCLU

- a) Nom : KOBENAN
b) Prénoms : EPONAS
c) Date et lieu de naissance : 05/07/1981 A ZARANOUI
d) Nationalité : IVOIRIENNE
e) Localité : ZARANOUI
f) Contact : 0545286472

II. IDENTIFICATION AGRICOLE

- a) Superficie à l'hectare : 6 HA
b) Ancienneté sur la parcelle : PLUS DE 10 ANS
c) Cultures sur la parcelle : CACAO, HEVEA,
d) Distance de la forêt classée : PLUS 3 Km
e) Nom de la forêt classée concernée : BOSSOMATIE

III. ACTIVITES DE DIVERSIFICATION

- Activité 1 : ELEVAGE DE PORCELS
- Activité 2 : BOULANGERIE D'ACCESSOIRES DE MOTO
- Activité 3 :

IV. MODE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES DE DIVERSIFICATION

- Activité 1 : PRETS DE BANQUES PARTENAIRES
- Activité 2 : PRETS DE CAMAYE
- Activité 3 :

Date : 29/05/2023

Signature : 

FICHE D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

« DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES PRODUCTEURS SITUES A PROXIMITE DES AIRES PROTEGEES
DE LA COOPERATIVE KAMAYE D'ABENGOUROU »

SECTION : ZARANDOU

I. IDENTIFICATION DU PLANTEUR EXCLU

a) Nom : KOUAKOU
b) Prénoms : ADJE PIERRE
c) Date et lieu de naissance : 01/01/1952 à ZARANDOU
d) Nationalité : IVOIRIENNE
e) Localité : ZARANDOU
f) Contact : 07 49 533018

II. IDENTIFICATION AGRICOLE

a) Superficie à l'hectare : 7 Ha
b) Ancienneté sur la parcelle : PLUS DE 10 ANS
c) Cultures sur la parcelle : CACAO, CAFE
d) Distance de la forêt classée : PLUS DE 300M.
e) Nom de la forêt classée concernée : BOSSONATLE

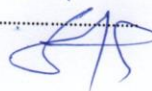
III. ACTIVITES DE DIVERSIFICATION

- Activité 1 : QUINCAILLERIE
- Activité 2 : BOUTIQUE DE PRODUITS PHYTOS
- Activité 3 :

IV. MODE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES DE DIVERSIFICATION

- Activité 1 : PRETS DE CAMAYE
- Activité 2 : PRETS DES PARTENAIRES
- Activité 3 :

Date : 29/05/2023

Signature : 

FICHE D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

« DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES PRODUCTEURS SITUÉS À PROXIMITÉ DES AIRES PROTÉGÉES
DE LA COOPÉRATIVE KAMAYE D'ABENGOUROU »

SECTION : ZARANDU

I. IDENTIFICATION DU PLANTEUR EXCLU

- a) Nom : KOUADIO
b) Prénoms : ADOU SEVERIN
c) Date et lieu de naissance : 02/03/1975 à ZARANDU
d) Nationalité : IVOIRIENNE
e) Localité : ZARANDU
f) Contact : 07 0932 9607

II. IDENTIFICATION AGRICOLE

- a) Superficie à l'hectare : PLUS DE 10 Ha
b) Ancienneté sur la parcelle : PLUS DE 10 ANS
c) Cultures sur la parcelle : CACAO
d) Distance de la forêt classée : ENTRE 2 A 5 KM
e) Nom de la forêt classée concernée : BOSSOMATIE

III. ACTIVITES DE DIVERSIFICATION

- Activité 1 : ELEVAGE DE POULETS
- Activité 2 : ELEVAGE DE PORCS
- Activité 3 :

IV. MODE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES DE DIVERSIFICATION

- Activité 1 : PRETS DE CAMAYE
- Activité 2 : PRETS DE BANQUES PARTENAIRES
- Activité 3 :

Date : 27/05/2023

Signature : 

FICHE D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

« DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES PRODUCTEURS SITUÉS À PROXIMITÉ DES AIRES PROTÉGÉES
DE LA COOPÉRATIVE KAMAYE D'ABENGOUROU »

SECTION : ZARANOU

I. IDENTIFICATION DU PLANTEUR EXCLU

- a) Nom : KOFFI
b) Prénoms : AMA JULIETTE
c) Date et lieu de naissance :
d) Nationalité : IVOIRIENNE
e) Localité : ZARANOU
f) Contact : 0171049868

II. IDENTIFICATION AGRICOLE

- a) Superficie à l'hectare : 2 Ha
b) Ancienneté sur la parcelle : PLUS DE 10 ANS
c) Cultures sur la parcelle : CACAO
d) Distance de la forêt classée : 2 à 5 km
e) Nom de la forêt classée concernée : BOSSONATIE

III. ACTIVITÉS DE DIVERSIFICATION

- Activité 1 : POISSONNERIE
- Activité 2 : COMMERCE DE VIVRIERS
- Activité 3 :

IV. MODE DE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE DIVERSIFICATION

- Activité 1 : CAMAYE (FINANCEMENT)
- Activité 2 : PARTENAIRE (PRÊT)
- Activité 3 :

Date : 27/05/2023

Signature :
+

FICHE D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

« DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES PRODUCTEURS SITUES A PROXIMITE DES AIRES PROTEGEES
DE LA COOPERATIVE KAMAYE D'ABENGOUROU »

SECTION : ZARANOU

I. IDENTIFICATION DU PLANTEUR EXCLU

- a) Nom : N'GOUAN
b) Prénoms : CONSTANT
c) Date et lieu de naissance : 01/01/1982 A ABDISSO
d) Nationalité : IVOIRIENNE
e) Localité : ZARANOU
f) Contact : 0103 15 37 39

II. IDENTIFICATION AGRICOLE

- a) Superficie à l'hectare : 5 Ha
b) Ancienneté sur la parcelle : PLUS DE 10 ANS
c) Cultures sur la parcelle : CACAO, HEVEA
d) Distance de la forêt classée : 2 à 5 km
e) Nom de la forêt classée concernée : BOSSOMATIE

III. ACTIVITES DE DIVERSIFICATION

- Activité 1 : ELEVAGE DE POULETS
- Activité 2 : ELEVAGE DE PORCS
- Activité 3 : PISCICULTURE

IV. MODE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES DE DIVERSIFICATION

- Activité 1 : PRET DE CAMAYE
- Activité 2 : PARTENAIRE DE CAMAYE (PRET)
- Activité 3 :

Date : 27/05/2023

Signature : 

FICHE D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

« DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES PRODUCTEURS SITUÉS À PROXIMITÉ DES AIRES PROTÉGÉES
DE LA COOPÉRATIVE KAMAYE D'ABENGOUROU »

SECTION : ZARANDOU

I. IDENTIFICATION DU PLANTEUR EXCLU

- a) Nom : KOUASSI
b) Prénoms : AYA MONIQUE
c) Date et lieu de naissance : 01/10/1972 A ZARANDOU
d) Nationalité : IVOIRIENNE
e) Localité : ZARANDOU
f) Contact : 0709 32 36 07

II. IDENTIFICATION AGRICOLE

- a) Superficie à l'hectare : 3 Ha
b) Ancienneté sur la parcelle : PLUS DE 10 ANS
c) Cultures sur la parcelle : CACAO
d) Distance de la forêt classée : PLUS DE 8 km
e) Nom de la forêt classée concernée : BOSSONATIE

III. ACTIVITES DE DIVERSIFICATION

- Activité 1 : POISSONNERIE
- Activité 2 : TRANSFORMATION D'ATTIÈKE
- Activité 3 :

IV. MODE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES DE DIVERSIFICATION

- Activité 1 : PRETS DE CAMAYE
- Activité 2 : PRETS DES PARTENAIRES
- Activité 3 :

Date : 27/05/2023

Signature :



FICHE D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

« DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES PRODUCTEURS SITUES A PROXIMITE DES AIRES PROTEGEES
DE LA COOPERATIVE KAMAYE D'ABENGOUROU »

SECTION : ZABANOU...

I. IDENTIFICATION DU PLANTEUR EXCLU

- a) Nom : KOUASSI
b) Prénoms : LEON
c) Date et lieu de naissance : 17/06/1980 - ABENGOUROU
d) Nationalité : IVOIRIENNE
e) Localité : ABENGOUROU
f) Contact : 0709256534

II. IDENTIFICATION AGRICOLE

- a) Superficie à l'hectare : 4 ha
b) Ancienneté sur la parcelle : 5 ha
c) Cultures sur la parcelle : Cacao
d) Distance de la forêt classée : MOINS 2 km
e) Nom de la forêt classée concernée : SAMANAKRO

III. ACTIVITES DE DIVERSIFICATION

- Activité 1 : PISCICULTURE
- Activité 2 : ELEVAGE DE POULET
- Activité 3 : ELEVAGE DE PORC

IV. MODE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES DE DIVERSIFICATION

- Activité 1 : PRET DE LA COOPERATIVE
- Activité 2 : PARTENAIRE DE LA COOPERATIVE
- Activité 3 :

Date : 27/05/2023

Signature :



FICHE D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

« DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES PRODUCTEURS SITUÉS À PROXIMITÉ DES AIRES PROTÉGÉES
DE LA COOPÉRATIVE KAMAYE D'ABENGOUROU »

SECTION : BOKAKOKORE

I. IDENTIFICATION DU PLANTEUR EXCLU

- a) Nom : KOUASSI
b) Prénoms : KOUAME JEAN
c) Date et lieu de naissance : 30/06/1969 ABOKAKOKORE
d) Nationalité : Ivoirienne
e) Localité : ABENGOUROU
f) Contact : 0545 998680

II. IDENTIFICATION AGRICOLE

- a) Superficie à l'hectare : 3,29 ha
b) Ancienneté sur la parcelle : PLUS DE 10 ANS
c) Cultures sur la parcelle : Cacao, Hévéa
d) Distance de la forêt classée : 14-51 km
e) Nom de la forêt classée concernée : BOSSOMATIE

III. ACTIVITES DE DIVERSIFICATION

- Activité 1 : ELEVAGE DE POULET
- Activité 2 : BOUTIQUE - QUINCAILLERIE
- Activité 3 : PISCICULTURE

IV. MODE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES DE DIVERSIFICATION

- Activité 1 : COOPÉRATIVE
- Activité 2 : PARTENAIRE DE LA COOPÉRATIVE
- Activité 3 :

Date : 27/05/2023

Signature : [Signature]

FICHE D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

« DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES PRODUCTEURS SITUÉS À PROXIMITÉ DES AIRES PROTÉGÉES
DE LA COOPÉRATIVE KAMAYE D'ABENGOUROU »

SECTION : BOKAKORURE

I. IDENTIFICATION DU PLANTEUR EXCLU

- a) Nom : N'GUESSAN
b) Prénoms : ETIEN
c) Date et lieu de naissance : 01/10/1967 à ZARANO
d) Nationalité : IVOIRIENNE
e) Localité : ABENGOUROU
f) Contact : MOISS 4778

II. IDENTIFICATION AGRICOLE

- a) Superficie à l'hectare : 5 ha
b) Ancienneté sur la parcelle : PLUS DE 10 ANS
c) Cultures sur la parcelle : Cacao, Café, Hevea
d) Distance de la forêt classée : 3 km
e) Nom de la forêt classée concernée : BOSSONATIE

III. ACTIVITES DE DIVERSIFICATION

- Activité 1 : ELEVAGE DE POULET
- Activité 2 : ELEVAGE DE PORC
- Activité 3 : PISCICULTURE

IV. MODE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES DE DIVERSIFICATION

- Activité 1 : PARTENAIRE DE LA CAMAYE
- Activité 2 : PRET DE LA COOPERATIVE
- Activité 3 :

Date : 27/05/2023

Signature : 